

POLICE MAGAZINE

"L'Affaire"
On saura tout

affirme
M^e Jean-Charles Legrand



Lire, pages 6, 7, 14 et 15, les sensationnelles et courageuses déclarations que nous a faites M^e JEAN-CHARLES LEGRAND, l'avocat de Pinculpé Tissier, ancien directeur du Crédit municipal de Bayonne.

A HUIS CLOS

- Causes Salées -

Le corps du délit.

C'est une banale affaire d'adultère. M. Jacques B..., négociant en cuirs et peaux, assigne devant le tribunal correctionnel sa femme Angèle et l'amant de celle-ci, un sieur Alexandre P..., sujet roumain, afin d'obtenir contre eux une condamnation de principe, de nature à faciliter son action en divorce contre l'infidèle. A la vérité, il n'y a pas de constat officiel du délit.

Depuis la nouvelle loi, cette formalité est devenue difficile à réaliser avec succès, puisqu'il faut qu'un juge d'instruction soit de la partie ou délègue un commissaire de police avec des pouvoirs en règle. Cette procédure fait le jeu des amoureux qui ont tout le temps de s'en donner à cœur joie avant que l'appareil judiciaire se soit mis en branle.

Il n'y a donc que les cocus en fait de victimes dans ce procédé nouveau. Thémis aime à rire en imitant Molière, grand contempteur de sganarelles variés.

A l'appel de la cause — nous sommes dans une grande ville de province — M. B... est invité à faire l'exposé des faits. C'est un homme mûr, jaune et atteint d'une calvitie précoce. Il s'avance d'un pas décidé.

— Vous avez assigné par-devant nous votre épouse et le sieur Alexandre P..., au moyen d'une citation directe, lui dit le président. Vos griefs, s'ils sont réels, ne me paraissent pas cependant bien établis.

— Il n'en est pas moins vrai que profitant des nombreux voyages d'affaires que je suis obligé d'entreprendre pour mon commerce, madame recevait sous mon toit son amant.

— Vous avez des témoins de ces faits ?

— J'ai mieux que des témoins, je possède une preuve matérielle.

— L'aveu des coupables ?

— Non, monsieur le président.

— En dehors de ces sortes de preuves, je ne vois pas bien ce que vous pouvez produire...

M. B... poussa un soupir profond comme pour amasser une provision d'air suffisante et capable de lui donner le courage utile à l'aveu délicat.

— Monsieur le Président, dit-il, je crois indispensable d'entrer dans certains détails assez pénibles. J'avais pleine confiance en mon épouse. Pendant les sept années qui suivirent notre mariage, rien dans sa conduite ne m'apparut suspect. Elle était aimante et douce, tenait sa maison en ordre et sortait peu. Au printemps dernier, toutes ces qualités s'atténuèrent et je retrouvai, à mes retours, une femme capricieuse, lointaine, parfois acariâtre. Je conçus mes premiers soupçons, et je me mis à observer autour de moi. Par malheur, je suis très impressionnable. Dès que ma femme me vit inquiet, défiant, ombrageux, elle prit des précautions infinies pour me dissimuler ses

faits et gestes. Mais une agence de police privée eut tôt fait de me renseigner sur l'étendue de mon malheur. J'appris ainsi que ma femme fréquentait M. P..., mais qu'ils ne se voyaient que fortuitement depuis quelques semaines, tout en continuant de s'écrire avec régularité par le moyen de la poste restante.

« Trois mois environ s'écoulèrent ainsi sans que je pusse acquérir une preuve décisive de mon infortune. Et je pensais déjà avec satisfaction à une rupture entre les deux amants, lorsque, le 9 juillet dernier, en revenant de Bordeaux, j'entrai chez moi au petit jour, sans avoir prévenu, selon ma coutume, de mon retour. Ma femme était couchée, mais je remarquai le lit dont le désordre indiquait assez ce qui avait dû s'y perpétrer. Sans faire la moindre observation sur ce point, je jetai un regard autour de moi, et je trouvai assez mal dissimulé sur un meuble, un accessoire de toilette, en tissu spécial, établi pour un homme et portant les initiales A. et P...

« Cet objet, monsieur le président, je l'ai apporté. Il est dans cette boîte, et je puis l'exhiber à vos regards, puisqu'il apporte la preuve irréfutable que vous me demandiez de produire à l'appui de ma plainte. J'ajoute que, sous le coup de ma légitime colère, j'obligeai ma femme, dans le temps qui suivit cette étrange trouvaille, à m'écrire la lettre que voici et dans laquelle il est reconnu que l'objet en question fut bien découvert par moi dans les conditions sus-indiquées.

M^{me} B..., appelée à la barre, tandis que les juges, avec les précautions que l'on imagine, inspectaient le contenu de la boîte mystérieuse, ne contesta pas le fait. Mais il ne constitue pas, selon sa conscience, la fameuse preuve dont son mari fait tant de cas.

Quant au sieur P... en un langage semé d'expressions slaves et barbares, il se contenta de sourire, montrant une denture superbe et des lèvres, à la vérité, fort attirantes.

Après un examen minutieux de l'objet — un de ces accessoires d'usage courant chez les sportifs — le tribunal se retire pour délibérer.

A la reprise de l'audience, les magistrats, dont les traits montrent encore un restant d'hilarité, déclarent, par la voix du président, que la preuve de M. B... n'est légalement pas suffisante pour affirmer l'infidélité de l'épouse.

En conséquence, le mari se voit débouté et condamné aux frais du procès.

Comme quoi, en matière d'adultère, il n'y a que les vieux moyens qui comptent. L'innovation en cette matière ne procure que désillusion.

Maud, Pamazone.

— Monsieur, veuillez faire votre déposition !

A cette invitation, le sieur V..., un petit homme mince, sec, correct, mais qu'on devine plutôt timoré, se recueille à la barre et dirige un œil inquiet vers son adversaire, une femme importante, assise au banc des prévenus libres.

Coiffée d'un large béret bleu foncé, vêtue d'un « tailleur » strict, à jupe très courte, la demoiselle Gergette S..., dite « Maud », n'a pas précisément l'air commode.

La mèche de cheveux plats qui s'avance sur son front lui donne un air viril et dur, capable de faire trembler le mauvais plaisant qui oserait sourire à son aspect d'insexuée, encore indiqué par un maquillage spécial, des sourcils charbonneux, une prestance singulière.

Nous allons savoir par quels moyens elle obtint le respect de ses principes personnels et très particuliers.

Après avoir pris assez de courage pour ne plus trop redouter les foudres de son adversaire, M. V... enfin parle :

— J'avais fait connaissance de madame. — Mademoiselle, si ça ne vous fait rien, clame d'une voix enrouée la prévenue.

— M^{lle} S..., dans une salle de rédaction, car je suis homme de lettres, messieurs. M^{lle} S... apportait là quelques articles de polémique et moi des chroniques sur la mode et les colifichets. Or, j'eus la commande d'une série de contes pour une maison d'éditions belge, et comme je manque un peu d'imagination je cherchai un collaborateur pour m'aider dans ce travail. Une rencontre fortuite me permit de parler de ce désir à mademoiselle, qui s'offrit aussitôt, possédant, me dit-elle, de très intéressantes idées sur la psychologie et les sentiments de l'humanité actuelle. Dès le lendemain, elle arrivait chez moi et nous commençâmes à travailler.

— C'est-à-dire que je fis à peu près seule la besogne ! insinue encore la terrible Maud. Vous vous contentiez de corriger... très vaguement mes élocubrations.

— Je ne vous chicanerai point sur ce sujet, d'autant plus que cela n'a qu'une piètre importance...

— Oui, venez-en au fait, monsieur, conseille le président.

— J'y arrive... Depuis deux semaines donc, mademoiselle venait régulièrement chez moi et je l'avais présentée à ma femme qui au début n'avait pas accepté sans une grimace significative cette collaboratrice un peu... excentrique. Mais je pus m'apercevoir au bout de quelques temps que la répulsion de mon épouse s'estompait, et même se changeait en une sympathie, qui, sans m'enchanter, me tranquillisa, puisqu'elle devait me dispenser de reproches.

Hélas ! une bien attristante découverte devait me montrer par la suite qu'il ne s'agissait plus de sympathie entre ma femme et mademoiselle... Un autre sentiment l'avait remplacée. C'était si aveuglant, que je jugeai bon de prendre une décision énergique. Je dis sans fards à la dévotée...

Nouvelle interruption de la sus-dite dévotée :

— Vous pourriez choisir vos expressions, monsieur. Pour un littérateur, vous parlez comme un palefrenier !

— La légitime colère, madame...

— Mademoiselle !

— Si vous voulez... Enfin je suis excusable... Vous avez inculqué à ma femme des mœurs...

— Des mœurs dont je m'enorgueillissais, monsieur, puisqu'elles permettent aux femmes de se passer d'individus grossiers, brutaux et dépravés, en conservant leur amour-propre.

— Si on peut appeler cela... de l'amour-propre !

M. V..., sorti de sa timidité, a lancé cette remarque d'une voix éclatante.

On le sent maintenant virilement dressé contre la prêtresse de Lesbos, et il va en quelques phrases courtes, mais bien frappées, lui dire ce qu'il pense de son culte.

— Vous avez détourné ma femme de ses devoirs d'épouse, oui, mademoiselle ! Elle m'a refusé toute intimité conjugale lorsque je vous flanquai à la porte,

après la découverte de vos manigances. Depuis je pus me rendre compte, avec trop de preuves, hélas, que vous la forciez à venir vous voir dans votre studio, rue des Belles-Feuilles... Une fois même, profitant de ce que j'étais allé en province, vous eûtes l'audace de venir prendre ma place dans mon lit... le lit conjugal...

— Rassurez-vous, ce n'était pas pour y faire des enfants...

— Hélas !

— Vous auriez peut-être préféré y voir tomber un rival... un amant dont votre épouse eût gagné le mal qui ravale la femme au rang des bêtes...

— Je ne comprends pas.

— Je me comprends, moi ! Si vous autres, mâles, avez jusqu'ici considéré la femme comme une machine à reproduire l'espèce, il est heureusement des idées dont je suis l'apôtre, des idées qui sont en marche et qui arriveront un jour ou l'autre à triompher de vos vieilles théories. Le grand jour de la liberté n'est pas loin !

— Cela n'empêche pas que vous avez tiré un coup de revolver sur M. V..., et qu'il a été blessé sérieusement à l'épaule, intervient alors le président. Je ne sache pas que ce droit soit inscrit dans les justes revendications que vous proclamez, mademoiselle ?

L'argument ne démonte pas la femme au béret.

— Si j'ai tiré, c'est parce que monsieur, furieux de voir son épouse le négliger, avait émis la prétention de se rattraper de ses désillusions amoureuses en me faisant la cour.

— On ne revolvérise pas un homme qui flirte simplement.

— Oui, mais il y a flirt et flirt.

— Madame ment. Jamais, au grand jamais, je ne me suis cru autorisé à lui dire seulement qu'elle me plaisait. D'ailleurs, c'eût été une folie...

— Une folie, vous le dites fort bien, accentue Maud, et c'est pour cela, pour me débarrasser de vos sollicitations qui dépassaient les bornes permises, que j'ai cru user du droit de légitime défense en tirant mon browning.

— Je ferai remarquer au tribunal qu'à cet instant, madame était dans le plus simple des costumes : une paire de bas et un bracelet.

— Oui, mais je porte toujours mon minuscule pistolet automatique dans ma jarretière !

— Enfin ! s'exclame le président, vous parlez tous les deux à la fois, et les circonstances exactes de l'événement n'ont pas encore été établies. Monsieur V..., veuillez dire au tribunal où et quand se passa le fait.

— Depuis la découverte de madame dans mon propre lit, découverte qui fut suivie d'une dispute fort violente, j'avais continué à avoir des doutes sur la conduite de ma femme malgré les promesses faites à la suite de cet incident. Je la fis suivre, et, renseigné un jour par l'agence privée que j'avais chargée de l'affaire, j'arrivai dans un hôtel que ces dames avaient adopté pour leurs rencontres bi-hebdomadaires, au moment où elles venaient d'y pénétrer. Grâce à mon policier qui s'était procuré un passe-partout, je pus entrer dans la chambre du délit, mais j'eus la surprise de constater que ma femme ne s'y trouvait pas. Seule, madame, étendue sur le lit dans le négligé que j'ai décrit tout à l'heure me reçut avec une ironie... charmante. Elle me demanda si ce qu'elle offrait à ma vue était de nature à me plaire, et elle accompagna cette question de gestes fort indécents.

Au comble de la fureur, je me précipitai sur elle avec des mots fort durs. Elle me repoussa, et, comme je lui demandai des explications au sujet de mon épouse, elle me répondit par des injures.

La dispute prit alors des proportions considérables, et c'est ainsi que sans comprendre ce qui m'arrivait, je perçus une détonation en même temps qu'une vive douleur me faisait tomber sur le sol.

M. V... ajouta que son épouse revint quelques minutes plus tard avec le personnel de l'hôtel.

— Elle se trouvait dans la salle de bain au moment du drame. A la vue de son mari blessé, elle reprit conscience de ses devoirs et fut aux petits soins pour celui qui avait failli mourir par sa faute, tant que dura la cicatrisation de la blessure.

Mais, depuis, elle a recommencé à voir Maud, l'amazone. Et M. V... a demandé le divorce.

La défense de la prévenue est un chef-d'œuvre d'astuce et de duplicité. Mais cela n'empêche pas le tribunal de la condamner à huit mois de prison, cent francs d'amende et trois mille francs de dommages et intérêts.

Prochainement :

CAMISARDS

par Maurice CORIEM

SERMENTS POLICIERS



La police américaine prend ses précautions. Avant de laisser partir des aviateurs chargés de poursuivre des bandits, le chef du district leur fait prêter serment qu'ils rempliront consciencieusement leur rôle. Il faut penser que ce ne seront pas des serments en l'air. (S. G. P.)

Direction - Administration - Rédaction

30, rue Saint-Lazare, PARIS (IX^e)

Téléph. : Trinité 72-96. — Compte Chèques Postaux 1475-65

ABONNEMENTS, remboursés en grande partie par de superbes primes

FRANCE...	Un an (avec primes) ...	50 fr.
	Un an (sans primes) ...	37 fr.
	Six mois ...	26 fr.
ÉTRANGER...	Un an ...	65 fr.
	Six mois ...	33 fr.

Se renseigner à la poste pour les pays étrangers n'acceptant pas le tarif réduit pour les journaux.

Dans ce cas, le prix de l'abonnement subit une majoration de 15 fr. pour un an et 7 fr. 50 pour 6 mois, en raison des frais d'affranchissement supplémentaires.

L'ENLEVEMENT DE MISS MAC ELROY



Miss Mary Mac Elroy, fille d'un riche entrepreneur de travaux publics de Kansas City, témoignant lors du procès de son ravisseur, Walter Mac Gee.

Le procureur John Still et l'attonney Joseph Keenan compulsaient attentivement une dernière fois le dossier du procès Mac Gee, qui devait commencer le lendemain.

Il s'agissait d'une affaire sensationnelle, l'enlèvement de miss Mary Mac Elroy, la fille d'un des plus riches entrepreneurs de travaux publics du Kansas, un rapt qui était l'œuvre d'audacieux racketteurs ou maîtres chanteurs.

C'était un coup de force admirablement monté et qui avait rapporté à ces hardis bandits la coquette somme de 30 000 dollars, extorquée au père de la jeune fille, à titre de rançon.

L'acte criminel avait été commis à la faveur de la nuit dans la propriété même de la famille Mac Elroy qui, ce soir-là, s'était absentée, dînant chez des amis.

Seule, miss Mary, la plus jeune des filles, n'accompagnait pas ses parents, retenue à la maison par un léger refroidissement.

Elle s'était couchée de bonne heure et, terrassée tout le jour par une persistante migraine, avait eu recours à une potion qui lui permit de prendre un peu de repos.

Elle était dans son premier sommeil, qui est toujours le plus profond et les domestiques respectant l'état de santé précaire de leur jeune maîtresse demeuraient réunis à l'office pour lui éviter le moindre bruit.

On eût dit que les racketteurs étaient au courant de tous ces détails, car ce fut le moment qu'ils choisirent pour s'introduire dans la maison.

A pas feutrés ils avaient gagné la chambre de miss Elroy, qui, se réveillant en sursaut, poussa un faible cri, aussitôt étouffé d'ailleurs.

Un tampon imprégné de chloroforme appliqué sur son visage avait eu tôt fait de paralyser ses mouvements et elle perdit totalement conscience de ce qu'il advenait d'elle.

Sous l'action de l'anesthésiant, la jeune fille ne sut jamais combien de temps elle était restée ainsi endormie, pour se réveiller enfin dans une habitation qui

Walter Mac Gee, le ravisseur de Mary Mac Elroy.

Ci-contre : Miss Lucille Cates, ex-femme de Walter Mac Gee, témoin spontané de dernière heure, dépose contre le ravisseur.

Au-dessous : L'accusation et la défense au procès Mac Gee. A gauche : Ralph Harding, défenseur de l'accusé, qui est assis à sa gauche. A droite : le procureur John Hill.

lui était absolument inconnue. Un homme se tenait dans la pièce et l'observait attentivement, tandis qu'elle reprenait ses sens.

Elle était solidement maintenue par des liens au lit sur lequel on l'avait allongée, et eût-elle même cherché à se dégager que ses forces l'auraient trahie.

Petit et trapu, l'homme qui était là ne payait guère de mine, malgré qu'il fût convenablement vêtu, mais tout de suite il la rassura, en lui disant qu'il ne lui serait fait aucun mal, si elle ne tentait pas de s'échapper, ce qui lui serait d'ailleurs bien difficile, gardée comme elle l'était.

Et il poursuivit, expliquant que sa mise en liberté ne dépendait que de son père, dont ses ravisseurs exigeaient une rançon de 30 000 dollars.

Un délai de huit jours serait accordé à Mac Elroy pour déposer la somme dans un endroit convenu. Mais passé ce délai, s'il ne s'était pas exécuté, sa fille disparaîtrait à tout jamais.

Il en serait également ainsi s'il s'avisait de mêler en quoi que ce soit la police à cette affaire.

Miss Mary fut priée d'écrire elle-même la lettre explicative, de façon que ses parents fussent bien certains qu'elle était toujours en vie.

On juge de l'émoi de cette famille éplorée en recevant cette missive, qui pourtant mettait momentanément fin à ses transes.

L'entrepreneur de travaux publics, n'hésita point. La rançon avait été payée selon les conditions stipulées et sans que la police en fût avertie.

La jeune fille avait été reconduite jusqu'à deux milles environ de la propriété paternelle, et abandonnée dans un bois, loin de toute habitation, de façon qu'elle ne pût donner l'alarme.

Libre maintenant, elle s'était empressée de conter à la police sa terrible aventure, et les autorités se firent un point d'honneur de découvrir les auteurs de ce hardi coup de main.

Les recherches furent longues, mais devaient aboutir enfin à l'arrestation d'une bande de racketteurs dont les méfaits ne se comptaient plus, les frères Walter et Georges Mac Gee et leur acolyte Clarence Click.

Confrontés avec miss Elroy, celle-ci avait formellement reconnu Walter Mac Gee, comme étant l'homme qui s'était fait son geôlier, dans la maison servant de repaire aux bandits.

Bien qu'elle se montrât moins affirmative en ce qui concernait George Mac Gee et Clarence Click, tous trois avaient été maintenus sous les verrous.

Une instruction fut aussitôt ouverte et le procès promettait d'être une cause sensationnelle, le gouvernement des Etats-Unis étant bien résolu à faire un exemple pour

mettre un terme à ces actes de racketteering qui se répétaient avec une troublante fréquence.

Malheureusement pour les magistrats, les trois criminels avaient eu soin de se ménager des alibis presque indiscutables pour toute la période de temps durant laquelle la jeune fille avait été prisonnière.

Quant à leur repaire, il demeurait introuvable.

Le procès, dont les audiences commençaient le lendemain, s'annonçait donc sous de mauvais auspices et la justice courait grand risque d'être bafouée.

Le procureur John Hill et l'attonney Joseph Keenan — nous l'avons dit — étaient donc fort perplexes en feuilletant ce jour-là le volumineux dossier de l'affaire, quand un huissier de service vint leur annoncer qu'une dame était là qui demandait à les voir.

Elle ne faisait pas passer sa carte et ne voulait pas donner son nom, se bornant à dire que c'était au sujet du procès Mac Gee...

Les deux magistrats se concertèrent un instant et donnèrent enfin l'ordre d'introduire l'inconnue.

Une jeune femme entra, vêtue d'élégante façon et l'allure bien décidée. Son visage aux traits durs n'avait rien de cet air craintif propre aux gens à qui en impose la justice.

Très à l'aise, elle prit le siège qu'on lui désignait et, sans autre préambule, expliqua :

— Je viens vous trouver, gentlemen, pensant pouvoir vous être utile dans le procès qui s'ouvre demain.

« Je m'appelle aujourd'hui miss Lucille Cates, mon nom de jeune fille que j'ai repris après mon divorce d'avec Walter Mac Gee.

Les magistrats, malgré tout leur flegme, furent stupéfaits de se trouver en présence de l'ex-femme du principal accusé, dont nul n'avait même soupçonné l'existence !

Quel était le témoin inconnu jusqu'alors et qui semblait venir bénévolement appuyer l'accusation ?

Tous deux eurent aussitôt l'intuition qu'il y avait là-dessous quelque vengeance de femme, dont il fallait savoir habilement profiter.

Et tout de suite elle raconta sa lamentable odyssee.

Elle avait aimé Walter Mac Gee et était devenue sa femme. Mais il n'avait pas tardé à se montrer sous son véritable jour : grossier, joueur, coureur, ivrogne et d'une brutalité à nulle autre pareille.

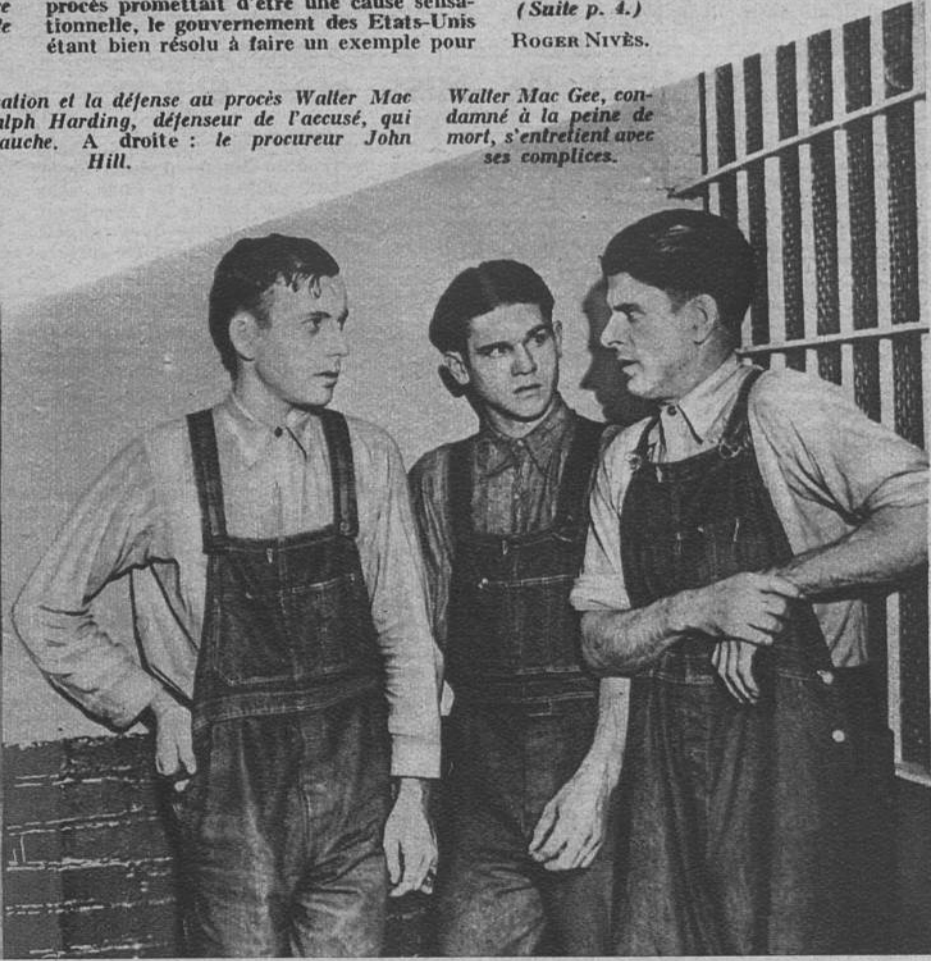
Il lui avait fait une vie d'enfer, jusqu'au jour où, lasse de ses mauvais traitements, elle s'était rendue libre en divorçant.

Mais Lucille Cates était vindicative. Elle avait juré de se venger de lui tôt ou

(Suite p. 4.)

ROGER NIVÈS.

Walter Mac Gee, condamné à la peine de mort, s'entretient avec ses complices.



On accuse, on plaide, on juge...

Amour et revolver.

C'est à Naples la Voluptueuse que l'Italien Roberto Fiessi connut, il y a quelque dix ans, sa jolie compatriote Cannello : ils se marièrent et vinrent à Paris.

Leur bonheur fut de courte durée : Maria, coquette, offrait aux passants, en même temps que les roses d'ivoire et de pourpre, les blonds narcisses, les pâles violettes de Parme de sa corbeille, son gracieux sourire et le feu de ses yeux ardents. Fiessi savait sa femme provocante, mais il la croyait fidèle et, en somme, le ménage vivait paisible avec ses deux fillettes âgées de sept et neuf ans.

Mais l'inflexible loi de la nature, qui veut que l'on change, que l'on aime ailleurs avait poussé la frivole Italienne dans les bras d'un ami de son mari : Armand Dulong, avec lequel elle passait ses jours en présence — la bonne mère — de ses petites filles.

L'été dernier, après de longs et fiévreux mois d'incertitude, le mari eut connaissance de la conduite de sa femme : après, une violente scène de jalousie éclata et Maria abandonna le domicile conjugal, emmenant sa plus jeune fillette.

Le mari, toujours épris, offrit le pardon et supplia la volage de revenir :

— Non, dit-elle, jamais, je reste avec Armand que j'aime et qui est le père de la petite que tu as cru, niais, être de toi !

Roberto Fiessi, fou de chagrin, met dans ses poches deux couteaux et un revolver — rien que cela — et va guetter le couple.

Il attend une heure... deux heures... une porte s'ouvre : Armand Dulong paraît et s'effondre, foudroyé d'une balle en plein cœur.

Ce n'est pas fini : poussé par la haine et le désir de vengeance, le meurtrier taillade, à coups de couteau le corps de l'homme mort, puis se relève pour abattre d'un coup de revolver la femme infidèle, qui vient d'apparaître à son tour.

Sous les yeux de la petite fille terrifiée, il achève à coups de couteau la malheureuse Maria...

La tuerie avait duré quelques instants seulement ; avant l'arrivée d'un témoin, le meurtrier quitta la maison et alla se constituer prisonnier.

L'accusé qui l'autre jour répondait de son double crime devant la cour d'assises est, contraste frappant avec les gestes d'assassin qu'il exécuta, un homme d'aspect paisible : son repentir et sa douleur semblent sincères... il a vu rouge... il a tué... voilà tout !

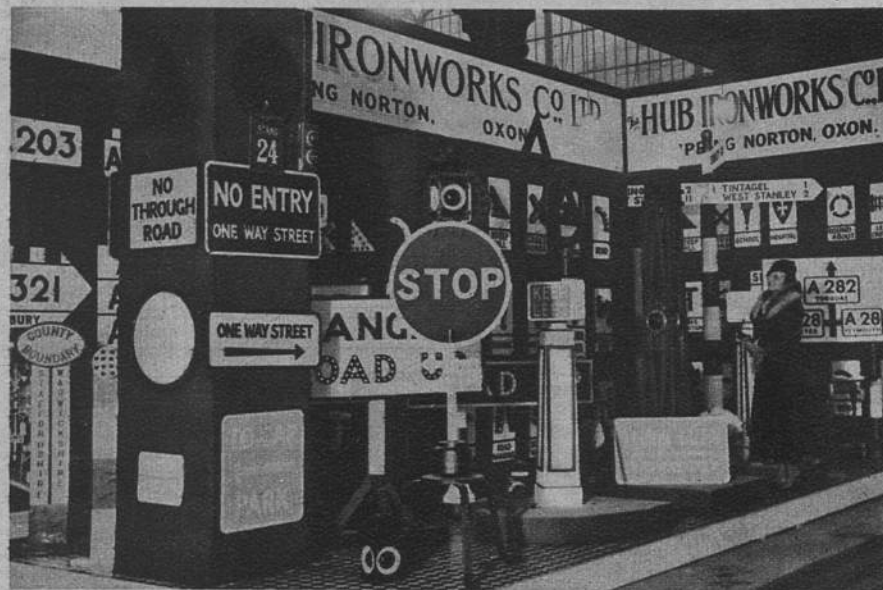
Les deux couteaux qui servirent aux deux meurtres avec le revolver circulent aux mains des jurés, et c'est une scène grandguignolesque car, malgré soi, on imagine le sang coulant sur les lames...

Or, savez-vous à combien le jury a condamné cet homme dont la passion violente causa deux morts ? à... deux ans de prison !

Sans doute les jurés ont-ils pensé que l'homme qui était devant eux avait cru au bonheur merveilleux comme un rêve trop beau et dont le réveil fut implacable...

Sans doute aussi ont-ils pensé que l'âme

Une leçon d'anglais pour automobilistes



A LONDRES récemment s'est ouverte une exposition dont la nouveauté est peut-être le principal intérêt. On y voit réunis dans quelques salles tous les panneaux de signalisation, toutes les inscriptions officielles qu'un automobiliste peut rencontrer sur les routes d'Angleterre. (I. P. S.)

italienne, ravagée par l'amour, ne connaissait pas la modération...

Mais deux ans de prison pour avoir tué à coups de revolver et de couteau deux jeunes êtres humains... deux ans de prison !

L'amour payé en fausse monnaie.

André Bottu est un grand spécialiste dans un art — s'il est possible de dire — très particulier : il fabrique de la fausse monnaie, laquelle lui sert à tout payer ; qu'il entre chez un boucher, il réglera sa côtelette avec une pièce de cinq francs... fausse, le crémier recevra une pièce semblable, en échange de son beurre et de son lait.

Lorsqu'on a l'argent aussi facilement, il serait, n'est-il pas vrai ? bien naïf d'être vêtu comme un pauvre hère et Bottu, songeant un jour qu'au contraire du proverbe, l'habit fait le moine, entra chez un tailleur, auquel il commanda un complet veston et un pardessus.

Huit jours après, il prenait livraison et payait le tout comptant :

— Quel bon client ! songea le tailleur en se frottant les mains.

Hélas, hélas ! les belles pièces neuves qu'il venait de recevoir étaient... fausses.

Un soir Bottu, soucieux de trouver, pour un instant, une âme sœur, s'en fut dans une de ces maisons qui dépeignent Jean Lorrain, il y rencontra une aimable personne à laquelle il promit de revenir et, au départ, lui remit deux pièces de vingt francs, fausses bien entendu ; mais tout à une fin... même la fabrication et le trafic de la monnaie, et Bottu fut arrêté. Le juge d'instruction reçut d'une demoiselle une lettre lui disant :

« En paiement de mes faveurs, cet homme a osé me donner de la fausse monnaie, aussi je vous demande justice

n'est-ce pas une infamie que de payer l'amour de cette façon ? »

Il est vrai qu'en l'occurrence ledit amour était aussi faux que les pièces, pour lesquelles Bottu, assisté de M^e Léon Crutians, comparaitra prochainement devant le jury de la Seine.

Mesdames, ne vous faites pas maigrir.

« Ne vous privez plus, mangez des gâteaux et des bonbons, mangez tout ce que vous aimez, buvez vos vins favoris... vous ne grossirez pas, mesdames, à condition de prendre les pilules X... »

Telle est l'affiche qu'apposait à sa devanture un pharmacien montmartrois.

Une jolie femme passa qui lut l'annonce et se dit :

« Je suis mannequin... sans place, car je grossis : s'il est ennuyeux de grossir pour toute femme, pour un mannequin, c'est un désastre ; mon svelte 42 se transforme irrésistiblement en un important 48... de plus, je suis gourmande et ne veux pas me priver de manger pour maigrir : prenons les pilules X... »

La jeune femme prit deux, quatre, dix, vingt pilules et fut émerveillée : sa poitrine trop débordante à son gré fondait, ses hanches diminuaient, son visage que menaçaient les indésirables bajoues s'amenuisait ; quelle merveille ! Hélas, quinze jours après le commencement de ce miracle, d'intolérables brûlures traversaient l'estomac de la jeune femme qui voulait retrouver sa ligne et son cœur battait la chamade : un médecin consulté jugea que les pilules étaient responsables de tout le mal et la dame assigna le pharmacien devant le juge de paix du XVIII^e arrondissement ; l'homme de l'officine ne s'émut point :

— Il faut souffrir pour être belle ! déclara-t-il sentencieusement.

— Vos pilules, s'exclama le mannequin, m'ont brûlé l'estomac et brisé le cœur.

— Vous exagérez, répliqua le potard, en tout cas vous allez retrouver une place, car votre silhouette a repris sa finesse... ce qui était le rôle de mes pilules !

— Je veux être mince, mais non malade conclut la plaignante.

Le juge de paix a chargé un expert d'examiner les pilules et la dame et de démêler si les premières, par leur composition, ont pu influer sur l'estomac et le cœur de la seconde.

L'ENLÈVEMENT DE MISS MAC ELROY

(Suite de la page 3.)

tard. Il lui fallait patiemment attendre son moment.

Une occasion bizarre se présente.

Maintenant qu'il était divorcé, Walter s'était soudain senti pris d'un regain d'amour pour elle et lui avait offert de revenir vivre avec lui, en camarade.

Lucille, par vengeance, avait accepté.

C'est alors que s'était produit l'enlèvement de miss Mary Mac Elroy. Lucille avait été témoin de tout ce qui s'était passé là-bas et Walter, quand il avait eu à sa disposition la rançon de la jeune fille, s'était montré généreux envers sa maîtresse.

— Cette somme, fit Lucille Cates, je vous l'apporte.

« Je ne cherche qu'à me venger de Walter. C'est lui le principal coupable. Son frère et Clarence Click ne sont que ses complices, de misérables comparses.

« Quant à leur repaire, c'est dans le voisinage d'Atchinson, et je vous y conduirai.

Décidément le témoignage spontané de cette Lucille Cates allait devenir la plus belle carte d'atout dans le jeu de l'accusation. Elle fut priée de se tenir à la disposition de la justice.

AUX FUMEURS

Vous pouvez vaincre l'habitude de fumer en trois jours, améliorer votre santé et prolonger votre vie. Plus de troubles d'estomac, plus de mauvaise haleine, plus de faiblesse de cœur. Recouvrez votre vigueur, calmez vos nerfs, éclaircissez votre vue et développez votre force mentale. Que vous fumiez la cigarette, le cigare, la pipe ou que vous prisiez, demandez mon livre, si intéressant pour tous les fumeurs. Il vaut son pesant d'or. Envoi gratis.

REMÈDES WOODS, 10, Archer Street (1887 A.C.) Londres W1

Vient de paraître

SERVICE SECRET

par Stéphane RICHTER

Révélations sensationnelles sur l'activité de l'espionnage international

DES FAITS DE L'ACTION DU DRAME DU SANG

De l'école d'espionnage au poteau de Vincennes

PRIX : 12 frs

Dans toutes les librairies et franco contre mandat, timbres ou chèque aux ÉDITIONS MIGNOLET-STORZ, 2, rue Fléchier, PARIS (IX^e)

A la sortie de la salle d'audience, une jeune femme aux proportions respectables quittait le pharmacien : — Monsieur, lui dit-elle, donnez-moi le nom de vos pilules ! SYLVIA RISSER.

PARIS
MAGAZINE
DE FÉVRIER



PRÉSENTE UN NUMÉRO
ENDIABLÉ

FIDÉLITÉ GARANTIE

par A. ROUBÉ-JANSKY

LE MEILLEUR MOIS

par Marcel AYMÉ

UNE DON JUANE

par Léon TREICH

Une Grande Nouvelle Passionnelle

LA NUIT BASQUE

par Bernard NABONNE

LA CHEVAUCHÉE

par L. C. ROYER

BRINS D'ÉTOILES

par Guy DORNAND

Et beaucoup d'autres articles signés des meilleurs écrivains

100

PHOTOGRAPHIES

INÉDITES AVEC HORS-TEXTE

EN COULEURS

60 PAGES SUR PAPIER GRAND LUXE EN VENTE PARTOUT

LE N^o : 5 francs.

L'abonnement d'un an est de 50 francs et donne droit à une Pseudolette de valeur.

PARIS-MAGAZINE

227, Rue Saint-Denis - PARIS (2^e)

V (*)

ARTHUR

GUSTAVE, le vieux Gustave dont nous avons conté l'histoire, le disait volontiers aux jeunes inspecteurs qui sollicitaient ses conseils.

— La première qualité d'un policier, voyez-vous, c'est de ne pas avoir l'air d'un policier. Ayez l'air d'un bureaucrate, d'un paysan, d'un imbécile, ayez l'air de ce que vous voudrez, mais évitez par-dessus tout de ressembler à un représentant de la loi... Votre métier est un métier de chat. Déguisez-vous donc en rat...

C'est un fait : sans aller jusqu'à porter un chapeau melon, de grosses bacchantes noires et d'énormes godasses ferrées, bien des policiers sentent la « Grande Maison » à vingt pas. C'est indéfinissable, mais quelque chose les dénonce, un genre particulier, une attitude spéciale. Tout de suite, on les flaire. Et les bouches se ferment. Et les regards se détournent. Et le gibier se terre...

La nouvelle école, il faut le dire, sait mieux que l'ancienne se garder de ce travers. Les « jeunes couches » soignent leur extérieur dans le sens, sinon de l'élégance (ce qui serait encore une erreur), du moins de la neutralité. Ces messieurs, désormais, savent se confondre avec la masse. Ils évitent soigneusement tout ce qui pourrait leur enlever un anonymat nécessaire. La consigne est de ne ressembler à personne. Passer inaperçu, tout est là. Ne pas détonner dans le milieu où l'on se trouve...

Il en est cependant qui, dans cette voie, vont infiniment plus loin que d'autres et dont la capacité de dissimulation tient du prodige. Tromper les passants sur sa profession, voilà, après tout, qui n'est qu'élémentaire. Mais tromper durant des jours et des semaines, voire des mois, des gens avec lesquels on vit constamment, voilà qui est plus fort et qui exige des qualités réelles. C'est cependant le perpétuel tour de force que certains « agents secrets » réussissent sans même y songer.

Dans ce genre, il y avait Arthur. Il y avait, car enfin... Mais n'anticipons pas.

**

On avait dit à Arthur, un soir vers cinq heures : — Voici la photo d'un

(1) Voir Police-Magazine n° 163 à 166.

On lui proposa même des combines et des coups...

homme qui travaille aux usines R..., comme manœuvre, mais que nous soupçonnons de ceci et de cela. Il s'agit de le viser et de le prendre en filature. Allez-y et ne loupez pas la commande...

— Entendu. On essaiera... Arthur était parti. Il avait repéré son type et lui avait embolté le pas. Ce fut une petite trotte de cinq ou six cents mètres seulement, mais qui, dans la nuit tombante, amena le policier au seuil d'une maison meublée plutôt louche. Il ne s'agissait pas d'arrêter le manœuvre. Il s'agissait de le surveiller, et, par lui, d'atteindre toute une bande. Comment procéder pour ne point donner l'éveil ?

Notre policier se le demandait, et, tout en se le demandant, traversait la rue pour donner à la maison meublée un plus sérieux coup d'œil. Regardait-il en l'air ? Était-il trop absorbé par ses pensées ? Toujours est-il qu'une moto, lancée à grande allure, le heurta avec violence et l'envoya rouler à terre. Il s'effondra dans le ruisseau, juste en face de l'hôtel borgne...

Il n'eut pas la force de se relever. Sa hanche droite, qui avait buté contre le trottoir, lui faisait terriblement mal. Et sa jambe était écorchée sous son pantalon en lambeaux... Le patron du garni accourut au fond du couloir. Il entreprit de relever l'inspecteur :

— Est-ce que vous pouvez tenir debout ? Non ? Ah ! diable...

Des gens venaient de toutes parts. — Rentrez-moi dans votre hôtel, souffla l'inspecteur. Vite... J'ai de l'argent...

L'autre s'exécuta. Et l'on voit la suite... Arthur laissa entendre qu'il n'avait aucun intérêt à faire du bruit autour de son accident. Le motocycliste s'était-il sauvé ? Eh bien, tant mieux ! Qu'il aille en enfer !... Inutile d'attirer l'attention des « condés ». L'essentiel, après tout, c'était que sa hanche se remette. Il en serait quitte pour huit ou dix jours de lit. Puisqu'il pouvait payer et puisqu'on voulait bien le soigner...

Le patron de l'hôtel pensa que ce client tombé du ciel dans son nid à punaises était en délicatesse avec la justice. Cela ne changerait rien à son fonds habituel de locataires. Un de plus, un de moins...

— T'en fais pas, dit-il. On va te planquer. Ici, on est entre braves gens. On sait se rendre service...

Deux jours plus tard, Arthur était à la fois guéri et lié d'amitié avec presque tous les habitants de la maison, y compris le manœuvre. On ne se méfiait pas de lui. Allez soupçonner un policier dans ce grand garçon pâle qui, sans protester ni parler de porter plainte, s'était laissé culbuter par un motocycliste... On le prit pour un comptable qui avait falsifié ses livres, lavé des chèques ou mangé la grenouille. Le milieu l'adopta. Bientôt, on ne se gêna plus pour jacasser devant lui. On lui confia des secrets. On lui proposa même des combines et des coups...

Dès le premier jour, Arthur avait trouvé le moyen de communiquer avec la préfecture, un moyen très simple. Il remettait des lettres au médecin venu le visiter. Celui-ci les jetait à la poste. Et le tour était joué... Le moment venu, à l'heure indiquée par un dernier billet, des taxis débarquèrent vingt ou vingt-cinq « en bourgeois », d'un seul coup, devant la porte du garni. Et ce fut un beau coup de filet...

**

quelque temps de cette histoire, un matin, le « divisionnaire » fit appeler Arthur dans son bureau...

QUELQUES-UNS- DE LA S.G.P.P. ET DE LA

— Tu n'as pas trop mal réussi, au cours de ta dernière mission... Est-ce que ça te plaît, ce genre de boulot ?

— Mon Dieu, oui. Assez...

— Je crois que ça convient à ton caractère. Alors, veux-tu recommencer ?...

— Pourquoi pas... ?

— Eh bien, voici : habille-toi comme tu voudras et va traîner où tu voudras. Fouine, renifle, cherche, ou plutôt non : mêle-toi à la vie de nos clients habituels, attire leur confiance et recueille leurs confidences... Fais ce que tu veux. Nous avons confiance en toi. Tu ne seras pas contrôlé. Pourvu que tu donnes des nouvelles et que tu « produises », c'est tout ce qu'on te demande...

Après avoir serré la main de son chef, Arthur partit.

Quinze jours plus tard, on recevait de ses nouvelles. Dix mots sur un carré de papier quadrillé :

« L'assassin de Gastini est un nommé Filippo. Il habite rue Philippe-de-Girard, à l'Hôtel de Provence et du Limousin réunis ». Se méfier. Dangereux. Joue du couteau.

« ARTHUR... »

Le lendemain ou le surlendemain : — Les cambrioleurs de la villa de Gravelle sont les deux Arabes qui, l'année dernière, ont été relâchés, faute de preuves, après affaire de la rue Erlanger. Voir photos aux sommières et organiser surveillance quartier Chapelle, particulièrement autour « Panier Fleuri ».

« ARTHUR... »

Chaque fois, les renseignements étaient bons. Arthur ne volait pas son argent, et ceci d'autant moins qu'il ne le touchait même pas. Ses mensualités s'entassaient dans la caisse du payeur. Il eut de l'avancement. Mais il n'en sut rien. Où le toucher ? Où l'atteindre ? Il semblait aimer cette façon mystérieuse de vivre. Et sans doute s'était-il mêlé, pour mieux pénétrer la pègre, à quelque bande de malfaiteurs. Ses « participations » aux « bénéfices » devaient lui permettre de vivre... Cela dura huit mois...

Un soir, à l'hôpital Tenon, on amena un espèce de grand type qui avait reçu trois ou quatre coups de couteaux dans le ventre. On le soigna et, miraculeusement, on le guérit. Il aurait dû mourir dix fois...

Dès qu'il put parler, le commissaire du quartier vint l'interroger. Mais, selon le cliché, il refusa de livrer le nom de son agresseur :

— Affaire privée, dit-il...

Le commissaire plaisanta :

— Air connu... Enfin, dis-moi comment tu t'appelles, toi...

— Moïchat.

— Profession ?

— Inspecteur à la Police judiciaire...

— Hein ?

Il répéta : — Inspecteur à la Police judiciaire... Prévenez le patron. Je voudrais lui parler...

C'était Arthur...

Au divisionnaire, de son lit, il apprit quelques petites choses qui permirent, par la suite, de réussir deux ou trois opérations fort utiles de police. Mais sur sa propre affaire, il demeura muet comme une carpe.

On insista, beaucoup plus par sympathie d'ailleurs que par désir professionnel de savoir.

— Non, non, dit-il. Je vous révèle suffisamment de mystères pour que vous me laissiez mon secret... Admettez que j'aie eu un petit duel, pour une femme, et n'en parlons plus...

On n'en parla plus. Et l'on passa à autre chose :

— Que comptes-tu faire quand tu seras rétabli ? Prendre des vacances, dans ta famille ?

— Je n'ai plus de famille...

— Plus du tout ?

— Je n'avais plus que ma mère. Elle est morte voici bientôt un an. Sans cela, je n'aurais jamais accepté de faire le métier que je fais...

— Eh bien ! tu peux tout de même profiter un peu de la vie... Avec tout l'argent que tu as à toucher à la Préfecture, tu vas pouvoir te régaler... Tu as bien aussi quelques petites notes de frais à produire... On ne te les discutera pas...

Il secoua la tête :

— On fera des comptes plus tard. Quand je serai rétabli, je reprendrai exactement ma vie de ces six derniers mois...

— Tout de suite ?

— Il le faut. Que penseraient mes « copains » ? Je ne puis pas me permettre le moindre trou. Aussitôt guéri, il faut que je rentre dans le milieu, que je les rejoigne. Ils auraient vite flairé quelque chose de louche. Et alors...

— Et alors quoi ?...

— Oh ! rien... Je ne donnerais pas cher de ma peau, voilà tout...

Il semblait rêver. A la fin, il conclut :

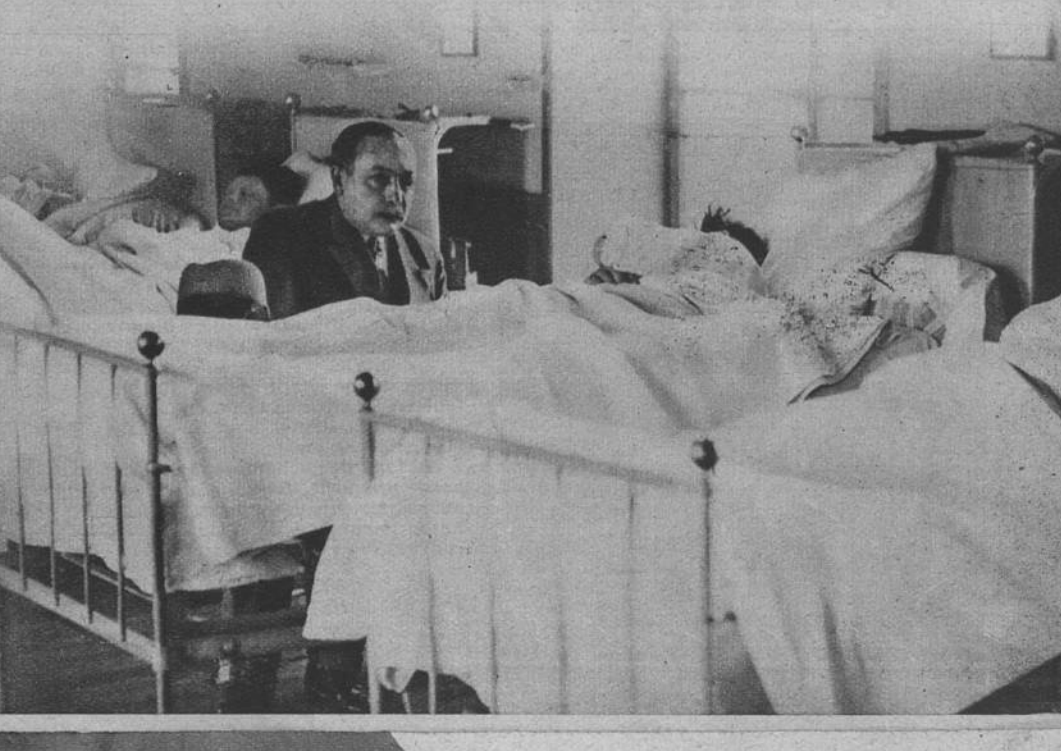
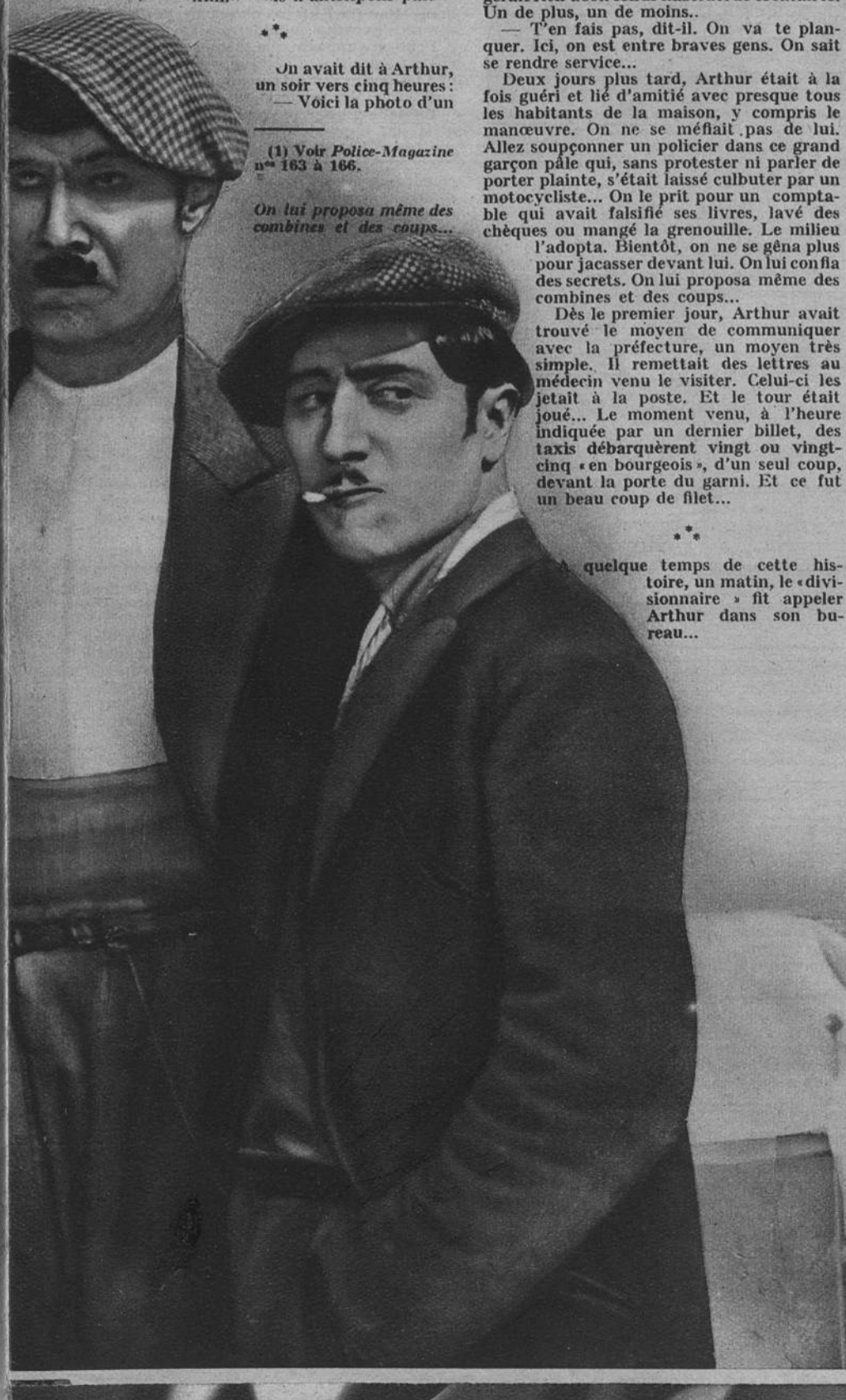
— C'est un jeu dangereux que j'ai joué là. Maintenant, je suis trop connu. Ils me tiennent. A la moindre faille, je n'y coupe pas. Je suis leur prisonnier... Et puis...

Mais là, sur cet : et puis... il se ferma brusquement. Le patron qui avait espéré une confidence comprit que rien ne viendrait confirmer son espoir. Il se retira, après

(Suite page 14.)

PIERRE VIGNON.

Dès qu'il put parler, le commissaire du quartier vint l'interroger.



L'AFFAIRE On saura tout!

dit M^e JEAN-CHARLES LEGRAND



M^e Jean-Charles Legrand. (H. M.)

On saura tout. Il faut qu'on sache tout...

Je suis chez M^e Jean-Charles Legrand, le jeune et éminent avocat à la Cour de Paris. Le modernisme de son appartement aux lignes nettes et sobres, aux larges verrières ouvertes sur la lumière d'un square et d'où l'on domine Paris, est le symbole de son activité. M^e J.-C. Legrand a innové, créé la méthode de l'avocat moderne.

Le défenseur, avant lui, restait dans son cabinet. Il ne le quittait que pour le tribunal. Ecouter les clients, se faire écouter par les juges, telle était la tâche du barreau.

M^e J.-C. Legrand a pensé que le devoir de l'avocat était de servir plus activement la défense des intérêts qui lui étaient confiés. A notre époque, les parloles, voire les joutes d'éloquence, semblent dater d'un autre âge. Au verbe, il faut joindre l'action. Ainsi, M^e J.-C. Legrand, à côté de l'enquête faite par l'accusation, a institué la contre-enquête faite par la défense.

Dans l'affaire de Stavisky, le défenseur de Tissier, par sa contre-enquête, sert l'enquête elle-même.

— Ce sont les intérêts qui me sont confiés qui m'intéressent seuls, me dit M^e Legrand.

Je comprends que l'intérêt de Tissier est la franchise. Il pourra être sauvé s'il dit toute la vérité et si l'on peut le considérer comme un vague comparse, ayant tiré peu de profit de l'affaire, mais ayant permis la révélation de tout ce que l'on voulait céler à la justice et à nous-mêmes.

Cependant, grâce à cette très utile conception de l'assistance portée à son client, M^e Legrand nous a déjà permis de savoir la plus importante partie de ce que l'on connaît. Il a ainsi été amené à faire examiner par le juge d'instruction de Bayonne le rôle des fonctionnaires qui ont été frappés.

Il ne faut pas s'étonner si de furieuses colères sont soulevées contre lui. Mais il convient de rendre hommage à son courage civique.

— Je ne me laisserai détourner de ma tâche, c'est-à-dire de mon devoir, m'a-t-il dit, par aucune diversion. Je veux voir au dossier tous les chèques quels qu'ils soient. Je n'accepterai pas de dossier maquillé. Je verrai tout. Je saurai tout. Je dirai tout.

Le mystère de Chamonix.

On sait que M^e J.-C. Legrand avait voulu voir lui-même les lieux où Stavisky avait trouvé la mort. Il a voulu connaître les circonstances de cette mort et en déterminer le tragique secret. Il a bien voulu encore, pour moi, donner tous les renseignements sur son enquête personnelle, plus complets qu'ils n'ont, nulle part, été publiés.

— Le trépas de Stavisky, me dit-il, était

Guébin, directeur de la compagnie d'assurance « La Confiance », est inculpé, mais laissé en liberté par M. d'Uhalt, le juge d'instruction de Bayonne. (Nyt.)



trop opportun pour n'être pas suspect. J'ai été visiter le Vieux Logis, entendre les témoins, respirer l'atmosphère de ces lieux dramatiques. Je n'ai pas pu arriver à une conclusion qui soit une certitude. Le suicide ? Peut-être, mais il y a trop d'obscurités troublantes pour croire à une mort parfaitement naturelle.

« Rien, d'un autre côté, ne me permet de soutenir avec certitude une autre thèse que celle du suicide. J'ai donc dû, en toute impartialité, m'en tenir à l'hypothèse que ne dément aucun des faits et que la raison ne repousse point. C'est ce que j'ai appelé le suicide « provoqué ».

Et, avec une parfaite objectivité, sans commentaires, ou avant les commentaires,

— J'ai entendu les témoins, m'expose M^e Legrand. Ils ont consenti à parler devant moi sans réticence. Je dois accorder tout crédit aux gendarmes, car il est impossible de mettre ces braves gens dans le secret, si le secret existait. Ils sont d'accord avec les inspecteurs de la Sûreté dont on peut écarter, pour un instant, le témoignage. Tous déclarent avoir entendu un coup de feu dans les circonstances suivantes : Le commissaire Charpentier et les gendarmes dont l'un, le gendarme Brun, se tient non loin de lui, entrent par la salle à manger. Ils frappent à la porte de communication qui donne sur la chambre de Stavisky. Pas de réponse. Ils insistent inutilement. Enfin, le commissaire Charpentier veut entrer. Mais la porte



M^e Jean-Charles Legrand menant sa minutieuse enquête à Chamonix, interrogeant le témoin Pinton. (F. P.)

qui s'imposent, M^e J.-C. Legrand me fait l'historique des événements.

D'abord, il me tend un plan qu'il a relevé sur les lieux mêmes. C'est celui de la tragique villa. La pièce où s'est déroulé le drame affecte la forme d'un quadrilatère à peu près parfait. Elle accède à la salle à manger par une porte de communication. De l'autre côté, sur le mur d'en face, s'ouvre une fenêtre. A droite, dans l'angle supérieur, est placé le lit, à la manière d'un cosy-corner.

A droite et au pied de ce lit, une porte vitrée donne sur le jardin. Enfin, sous la fenêtre, se situe le radiateur.

Tous ces détails sont nécessaires pour étudier le drame.

Au fond de la chambre, à droite, il existe aussi une porte dont il n'a été parlé dans aucun des procès-verbaux. Il est utile de noter l'existence de cette porte pour les constatations qui vont suivre.

est fermée à clef. « Ouvrez, au nom de la loi », profère-t-il. A ce moment, il entend, ainsi que le gendarme Brun, un coup de feu. Le propriétaire de la villa, M. Chatou, l'entend également. Les policiers veulent entrer. Impossible. La porte est close de l'intérieur.

« Alors, ils font le tour, en sortant de la salle à manger. Dehors, ils s'attaquent à la porte vitrée qui donne dans la pièce où se tient Stavisky. Le commissaire casse un carreau et, par cette brèche, il passe un bras et ouvre l'huis. C'est alors qu'apparaît aux yeux des assistants le corps couché, étendu sur le sol, la tête contre le radiateur, au bas de la fenêtre.

Les lieux sont restés en l'état. M^e J.-C. Legrand a remarqué que la table de chevet placée à la tête du lit a été déplacée ou dérangée de sa place. On l'assure que la position de ce meuble est celle qu'il avait lors de la découverte du cadavre. Cette petite table est carrée et sa position normale est

évidemment de se placer dans l'angle que fait la tête du lit avec le mur. Or, cette table est dans l'oblique, posée de travers, comme si elle avait été poussée. Comment ? Pourquoi ? Par qui ? En cas de suicide, ce désordre ne s'explique point.

Peut-on supposer que le coup de feu ait été tiré par une main étrangère ? Non, puisque les portes étaient closes intérieurement, aux termes des rapports officiels.

La balle a-t-elle pu venir du dehors ? Ce n'est pas impossible matériellement. Mais qui tenait l'arme ?

— Je ne veux et on ne peut tirer aucune conclusion des faits que j'ai remarqués, me dit M^e Legrand. Mais je dois en prendre acte et en faire mention. Le rôle de chacun des témoins de l'affaire a été déterminé avec autant d'exactitude que possible. Cependant celui de l'inspecteur Girard n'a pas été établi avec la même précision. Où était-il au moment de l'essai d'arrestation ? Je n'en sais rien et je n'ai pas pu le savoir. Il ne trouve pas sa place dans la reconstitution.

« Autre observation. J'ai relevé la présence de la troisième porte de la chambre de Stavisky. Celle-ci était-elle ouverte ou fermée au moment du drame ? Je n'ai pas pu le savoir. Je constate qu'elle n'est pas mentionnée dans les renseignements donnés sur cette partie de l'affaire. Mais on ne peut faire que des hypothèses et elles sont terriblement hasardeuses. Si cette porte non mentionnée n'était pas close, on pouvait entrer dans la pièce et en sortir sans être vu.

« Je ne puis manquer cependant en toute bonne foi, de reconnaître que le suicide de Stavisky » se tient » a n'examiner que les déclarations des témoins et les faits exposés.

« Mais, alors, il y a suicide provoqué. Et cela s'établit avec une vraisemblance qui peut aboutir à de graves conclusions.

« Les policiers et les gendarmes ont pénétré dans la maison plusieurs heures avant de procéder à l'arrestation. Ils ont tourné tout un après-midi autour du Vieux Logis. Ils n'ont pas procédé dès leur arrivée à l'arrestation.

— Qu'attendaient-ils ? ne puis-je me tenir de demander.

— Je n'en sais rien. Ce qui est établi, c'est que Stavisky les entendait. Cette maison de bois est sonore. D'une pièce, on entend ce qui se passe à l'autre bout de l'appartement. Par les persiennes tirées, Stavisky a vu, tout l'après-midi, les képis des gendarmes dans le jardin et il entendait chez lui les pas des policiers. Ces allées et venues n'avaient-elles pas de raison ?

« Pourquoi le commissaire Charpentier a-t-il interrompu cette surveillance, d'ailleurs inutile, pour aller téléphoner à la Sûreté ?

— Où était Voix, ai-je cru devoir demander. On a dit qu'il était absent lors de l'arrivée de la police.

— C'est exact. Voix était dans le village. Il a des alibis certains, si certains que s'il se les était ménagés tout exprès, ils ne sauraient être meilleurs. Plusieurs commerçants ont constaté sa présence et, de leurs constatations, résulte un horaire qui démontre l'éloignement de Voix. Mais il reste peu probable que celui-ci ait réellement tenté d'empêcher Stavisky de se donner la mort. Ainsi, il a conté qu'il avait

plusieurs fois caché le pistolet, l'ayant levé à Stavisky. Plusieurs fois, c'est trop. Il ne devait pas le lui rendre. Ces agissements sont terriblement suspects. C'est pour cela que j'ai demandé l'arrestation de Voix. Elle a beaucoup tardé, malgré qu'il ait été entendu à la Sûreté.

— Et elle n'a eu lieu qu'à votre demande ?
— Ce n'est pas pour faire emprisonner un homme de plus que je l'ai sollicitée, mais parce qu'il est possible que, soustrait à certaines influences que vous devinez, Voix consente à parler au juge et à révéler toute la vérité.

— Espérons, dis-je, que M^e Raymond Hubert le lui conseillera.

Et je demande encore à l'éminent avocat son avis et les conclusions de son enquête sur les lettres de Stavisky.

— Elles ont bien, me dit-il, l'apparence d'être de lui. Sont-elles anciennes, comme on l'a dit ? Je n'en sais rien. Ce que je puis dire, c'est qu'elles n'ont pas été écrites le jour de sa mort, mais antérieurement. Elles ne sont d'ailleurs pas datées. Elles peuvent être considérées comme un argument en faveur du suicide provoqué.

« Ce qui doit être dit, c'est tout ce qui s'est passé après la découverte du corps. On sait que Stavisky râlant n'a été transporté à l'hôpital qu'au bout de deux heures. J'ai demandé des éclaircissements au docteur Jamin que le commissaire Charpentier avait fait appeler... Le docteur m'a dit qu'il avait téléphoné au parquet pour savoir ce qu'il devait faire. Singulière préoccupation pour un praticien. Il paraît s'être effaré. Je lui ai dit : « Docteur, avez-vous donné des soins à ce blessé dont vous n'avez pas ordonné le transport dans un hôpital ? » Il m'a répondu : « Parfaitement. Je lui ai mis un tampon sur le crâne et je lui ai appuyé la tête sur un coussin ».

— Par terre ? — Il le fallait bien, à cause des photographies judiciaires.

— En somme, crois-je pouvoir remarquer, c'est comme dans la célèbre chanson du pendu, de Mac-Nab :

*Vite, allons chercher les gendarmes,
Peut-être bien qu'il n'est pas mort !*

— C'est cela, exactement, reprend M^e Legrand. Le docteur Jamin m'a dit encore : « D'ailleurs, il était perdu. Il n'y avait rien à faire. — Alors pourquoi l'a-t-on transporté à l'hôpital deux heures plus tard, et a-t-on tenté, avec ce retard, l'opération que vous déclarez inutile ? » Enfin, cette dernière question : « Auriez-vous agi de même pour l'un de vos clients ? »

« Le docteur Jamin m'a répondu : « Non ».

— Que pourrais-je ajouter à ce terrible aveu ?

Les noms sur les chèques.

— On saura tout, m'avait dit M^e Legrand. Je ne supporterai pas que l'on cache à la justice les chèques où les coupables ont signé l'aveu de leur culpabilité.

On a beaucoup parlé des chèques. On a beaucoup écrit sur eux.

On a saisi ceux qui se trouvaient au *Crédit Lyonnais* après la campagne de presse où un quotidien a demandé que cette saisie fût pratiquée. Mais on a semblé ignorer que d'autres banques avaient reçu des comptes de Stavisky. Il a fallu une intervention parlementaire pour que des perquisitions fussent ordonnées à la *Banque du Crédit industriel*.

Mais il existe d'autres comptes encore, singulièrement plus intéressants. En effet,

lorsque Stavisky remettait un chèque qui n'était pas de nature commerciale, il le tirait toujours sur l'un des comptes qu'il avait en dépôt dans un petit établissement pour de compréhensibles raisons de discrétion. Or, longtemps après le commencement de l'instruction, on n'a pas encore recherché les chèques dans ces banques, et celles-ci ne se sont pas fait connaître.

Les comptes étaient établis au nom de Serge Stavisky. Et aussi à un autre nom, celui de Boitel. Les chèques délivrés sous ce nom émetteur seraient intéressants à retrouver, car les bénéficiaires sont tous des personnages discrets et des profiteurs clandestins.

Y a-t-il parmi ceux-ci des parlementaires ?

Peut-être. Mais il faut savoir que beaucoup de ces chèques ont été établis à des noms d'emprunt, ce qui compliquera les recherches. Certains étaient émis au nom de l'un des familiers de Stavisky, qui, accompagnant le bénéficiaire, lui remettait sa sportule. Un maître d'hôtel d'un restaurant de l'avenue de l'Opéra où le grand escroc faisait des affaires a déclaré à la Sûreté qu'à la fin des repas, Stavisky signait un chèque ou deux et que, presque toujours, il le remettait à l'un de ses secrétaires familiers.

M. Thomé, directeur de la Sûreté générale, a interrogé lui-même un certain nombre de bénéficiaires. Il n'a pu évidemment entendre ceux dont les chèques déposés dans de petites banques privées n'ont pas été découverts.

La plupart de ceux-ci sont des affairistes de presse, et notamment des directeurs de petits journaux périodiques. Mais il y a aussi des hommes d'affaires qui avaient fait appel à Stavisky. Celui-ci avait des intérêts dans un grand établissement, aujourd'hui fermé, du quartier des Champs-Élysées. Son intervention dans cette affaire avait été négociée par un parlementaire dont le nom a été prononcé à plusieurs reprises au cours de l'affaire, et ami de M. Bonnaure, actuellement inculpé.

On ne connaîtra jamais l'affaire Stavisky si on ne saisit pas les chèques dans toutes les banques où opérerait l'escroc.

Relations parlementaires.

Les rapports certains, et que l'on ne saurait plus longtemps couvrir, de certains parlementaires avec Stavisky ne seront établis qu'à ce prix. Encore ne le seront-ils pas tous.

Un homme d'Etat, dont le nom a été cité à l'occasion de ce scandale que ses services eussent dû prévoir et empêcher, a déclaré avec force n'avoir jamais connu ni rencontré Stavisky.

Cependant, sa femme était très liée avec M^{me} Stavisky. Celle-ci lui avait commandé chez sa propre couturière un superbe manteau et une robe de prix dont elle lui avait fait cadeau et qui fut portée lors d'une récente soirée ministérielle.

Ce cadeau suivit de près celui d'un magnifique bijou, offert par Stavisky à la dame au cours d'un



Lucette Almeyras, la compagne de Voix, a été laissée en liberté. (H. M.)

M. François Albert, à qui M. Dalimier avait adressé déjà les représentants d'autres affaires financières, notamment la Société des Entreprises municipales, fut renseigné à temps sur la valeur des bons du Crédit municipal de Bayonne.

Il ignorait à cette époque qui était Serge Alexandre. Il l'apprit par le plus singulier hasard, de la bouche d'un gérant de restaurant du XV^e arrondissement. Ayant complété ses renseignements, il eut toute la vérité et il fit connaître en termes très vifs à M. Dalimier le sentiment qu'il éprouvait. Il déclara même que son journal — car, dans les Sèvres, M. François Albert dirigeait une feuille politique — dévoilerait la machination. Quelques jours après, M. François Albert décédait brusquement, sans que son décès ait été précédé de précisions sur la gravité d'une maladie menaçante.

Il n'en fallait pas plus pour échauffer peut-être quelques imaginations. Mais d'aucuns n'hésiteront pas à déclarer cette mort mystérieuse. Ne fut-ce que pour apaiser certaines rumeurs et aussi pour ne pas négliger une information qui doit être complète, une enquête apparaît utile.

Ne ferait-elle que de mettre en lumière la probe attitude d'un parlementaire qu'elle serait déjà bienfaisante. Elle permettrait encore de préciser le rôle de certains hommes publics à qui des hommages et des satisfécit ont peut-être été décernés avec quelque facile prodigalité.

Au cours d'interpellations dramatiques, le garde des Sceaux a été mis en cause pour son intervention dans d'autres affaires financières étrangères à l'affaire Stavisky. Sait-on que M. Raynaldy se trouva, en outre, dans d'autres affaires l'adversaire de Stavisky ? Peut-être, après tout, l'ignore-t-il lui-même.

En 1926, M. Raynaldy, ministre du Commerce, était le conseil et l'animateur d'une Société de la joaillerie et de la pierre française fondée par M. Hugues Citroën, président de la Chambre syndicale.

Il s'agissait de la défense d'intérêts assez compliqués de la lapidairerie. L'autorité d'un ministre du Commerce était utile à ces intérêts menacés par l'introduction de perles de culture sur le marché où ils avilissaient les prix. Or, Stavisky était l'homme d'un groupe qui avait réalisé de forts achats de perles de culture et qui devait les introduire sur le marché qu'il s'agissait de lui fermer. Ce fut une lutte terrible et ignorée du public. Stavisky était d'un autre côté de la barricade. On voit qu'il serait injuste de rechercher du côté du ministre de la Justice des accointances avec Stavisky. Il défendait au contraire d'autres intérêts.

Si l'on excepte M. Garat, dont la situation était désespérée dans l'affaire, un seul député est officiellement compromis, du moins à l'heure où s'écrivent ces lignes, car les événements sont imprévisibles. On s'est étonné à la Chambre que M. Bonnaure ait été laissé en liberté provisoire et M. Camille Chautemps en a marqué lui-même à la tribune quelque étonnement apparent.

On en a cherché les raisons et on a dit avec beaucoup d'injustice que M. d'Uhalt, le juge d'instruction de Bayonne, avait



repas privé où assistait le mari. Mais l'intimité entre les deux dames était telle qu'elles avaient projeté l'exploitation en commun d'une maison de couture du quartier des Champs-Élysées que Stavisky devait racheter.

Les dénégations officielles auront-elles raison d'évidentes vérités ?

L'affaire Stavisky comporte encore bien des dessous où l'on ne se risque guère. Ils sont si graves, si terribles qu'on hésiterait à les révéler. Du moins peut-on en résumer l'essentiel et s'arrêter au seuil de certaines hypothèses.

La certitude actuelle c'est que M. Dalimier, dont il n'est pas question, dans une relation objective, de rejeter ou de rechercher la bonne foi, a adressé à certains services des circulaires les invitant à remployer les fonds de leurs caisses avec des bons de Crédits municipaux, avant l'arrivée des démarcheurs bayonnais. Notamment, le ministre du Travail avait été sollicité.

Plusieurs fonctionnaires, à la suite du développement de l'affaire Stavisky, ont été changés de poste, déplacés ou mis à la retraite. De haut en bas : Ameline, Ducloux, Henne, Xavier Guichard, Bayard.

QUAND un immigré arrive en France chassé par l'hitlérisme et les hitlériens, il va tout de suite à l'Abri des Réfugiés, rue de la Durance.

Ainsi, il arrive du fond de l'Allemagne pour découvrir à Paris une rue que beaucoup de Parisiens ne connaissent pas.

Elle commence par une ruelle de mélodrame, qui, au bout d'un escalier de vieilles pierres du boulevard de Reuilly, dresse des falaises de murs lépreux. Plus loin, de l'autre côté de la rue Taine, cette étrange voie s'élargit, et, sans parvenir à s'embellir, elle s'achève sur la rue de la Brèche-aux-Loups, dont le nom seul est pittoresque.

Une grille large, une vaste cour terreuse, une entrée vitrée. Là, un escalier de ciment. Tout cela est froid, nu, rigide. C'est l'entrée du foyer de ceux qui n'ont plus de foyer. Et j'imagine la détresse des infortunés qu'une politique en furie chasse soudain de leur patrie et dont le premier accueil est celui de ce local glacé.

Mais il faut monter au deuxième étage où sont les bureaux et les salles publiques.

Ce sont de vastes pièces d'une rigoureuse propreté. Des écriteaux rédigés en langue allemande indiquent les différents services et les mentions essentielles qui permettent de ne pas s'égarer dans le dédale. Des barrières de bois contiennent les arrivants. Elles ne sont pas inutiles. Il y en a tant !

Et tous sont pressés, pressés de savoir s'ils mangeront ce soir et où ils pourront dormir.

Dans la première pièce où je suis parvenu, sur une banquette, un homme est étendu. Un souffle court et rauque soulève sa poitrine durant ce sommeil rude. Une femme est assise à ses côtés et elle allaite un enfant. Elle a vers mon étonnement un triste sourire résigné et elle tente une excuse pour le mari abattu :

— *Er ist müde...* (Il est fatigué). Elle me conte une histoire qui m'émeut d'abord et à laquelle je m'habituerai — hélas ! — parce qu'elle est pareille à toutes les histoires que me conteront d'autres réfugiés.

Ils arrivent chaque jour par centaines. Plus de dix mille ont passé par là.

Rien ne peut donner une idée de cette détresse et de cette misère. Elle n'est pas dans les vêtements de ceux qui sont debout contre les barrières, attendant leur tour ou assis sur les bancs de bois. Leurs mises sont correctes. Ce sont celles de gens qui, hier, étaient commerçants, industriels, intellectuels, employés, et vivaient de leur travail, faisaient vivre les leurs. Non. La tragédie, elle est dans leurs yeux, dans leur regard d'hommes traqués et de femmes martyres.

Et, si l'on regarde bien, elle est tout de même aussi dans ces vêtements corrects, mais fripés, froissés par un long voyage sur les rudes banquettes du chemin de fer et les durs couchages de vagabonds.

J'observe autour de moi les visages. Il en est de tous âges, des jeunes gens blêmes, des hommes mûrs aux paupières battues par l'insomnie et des vieux dont l'angoisse pétrit les traits.

Ce qui bouleverse le passant, ce sont les femmes aux attitudes de suppliantes muettes.

Et les petits... Ah ! les pauvres gosses... Ce qui navre, c'est de les voir aller, tenter de courir et de jouer, incompréhensifs du grand drame qui se joue et qui joue leur vie.

J'en avise trois qu'une poursuite amusée a jetés dans mes jambes. Un monsieur intervient, les gourmande un peu et me dit en un français très pur et presque sans accent :

— Excusez-les, monsieur. Les enfants... Voilà comment j'ai fait connaissance avec la famille R...

Une famille de réfugiés.

M. Ludwig R... est arrivé de Munich, où il était professeur. Il amène avec lui sa femme, ses trois enfants et sa belle-mère, une vieille dame de soixante-dix ans. Ce qui m'a peut-être le plus ému, c'est la distinction gardée par cette dame âgée qui s'efforce de sourire sous une couronne de cheveux blancs. M. Ludwig R... n'a rien du Herr Professor des caricatures. Pas de lunettes d'or, pas de barbe savante. Un visage net, rasé, qui, dans la rue, se confond avec les autres visages bourgeois de chez nous. M^{me} Ludwig R... a cette blondeur un peu lourde des gretchen épaissies par les maternités. Les trois enfants, deux gamins, une fille, sont bien élevés et un peu énervés par les longues attentes et les immobilités à quoi les natures juvéniles ne se résignent pas. A coup sûr, c'est ce qui les étonne le plus dans leur aventure.

Tout en conversant avec moi, M. Ludwig R... s'est approché de la barrière et, patiemment, il attend son tour d'immatriculation. J'ai voulu le suivre dans la file, pour mieux comprendre le mécanisme qui l'accueille et pour mieux connaître aussi ces destins qui m'entourent.

Un grand gaillard roux nous précède. Il est revêtu d'un manteau de cuir propre et fatigué. Il donne son nom : Hans. Une dame, de l'autre côté de la barrière, l'interroge. Profession : charpentier. Il tend des papiers d'identité.

Le tour de mon nouvel ami est venu. Il dit aussi son nom ; celui de sa famille que la dame note. Et, sur interpellation, il ajoute, sans étonner personne : professeur de lettres.

— Avez-vous votre carte d'identité de

LA POLICE

la Préfecture de police ?

— Non.

— Avez-vous votre récépissé de déclaration ?

— Non.

— Etes-vous allé à la Préfecture de police ?

— Je ne savais

pas...

— Il faut y aller. Nous ne pouvons rien pour vous tant que vous ne serez pas en règle.

La famille R... est effarée. Allons ! ce n'en est pas fini des démarches et des formalités !

Et nous voilà, le professeur, son épouse, la vieille dame, les trois petits et moi partis pour la Préfecture.

La police des immigrés.

Sous le porche de la porte Nord qui ouvre rue de Lutèce, on voit à gauche une porte vitrée. C'est là.

C'est une vaste salle grouillante et qui, au premier aspect, ne change pas les immigrés des premières images qu'ils ont vues au refuge de la rue de la Durance.

Là aussi, il y a des bancs de bois toujours envahis et des barrières tout autour de l'immense bureau.

Il suffit de savoir attendre son tour au bureau des arrivées. L'inspecteur de service est avenant, complaisant, serviable, compréhensif et attentif aux explications qu'on lui donne.

Le professeur n'a pas besoin d'interprète.

— Avez-vous un passeport ?

— Il m'était impossible d'en avoir un.

— Même un passeport à durée limitée ?

— Non. Rien.

J'ai déjà peur pour mon protégé. L'inspecteur le renseigne aimablement.

— En ce cas, il faut faire une demande au ministère de l'Intérieur. On fera une enquête.

— Et en attendant ?

— Vous êtes au refuge de la rue de la Durance ?

— Oui, monsieur. Mais je ne suis pas encore hospitalisé.

— Naturellement, puisque vous n'avez pas d'autorisation de résidence.

— M. Ludwig R... remplit une fiche en allemand et une autre en français, en raison de sa parfaite connaissance de notre langue.

Cependant, l'inspecteur m'enseigne la charte des réfugiés.

C'est pour eux le régime des étrangers, avec le tempérament que commandent certaines circonstances.

L'étranger muni d'un passeport reçoit une carte d'identité qui lui permet le séjour chez nous.

Sans passeport, ou s'il n'a qu'un passeport limité, il doit faire une demande à l'Intérieur. L'enquête examinera quatre points. D'abord, la qualité de réfugié politique du demandeur, puis ses moyens d'existence, sa conduite et sa moralité. Et aussi sa nationalité.

— C'est qu'il y a beaucoup de faux Allemands en ce moment, me dit l'ins-

pecteur. Il faut faire la chasse aux indésirables qui profitent des expulsions hitlériennes pour se faufiler parmi les immigrés. Il y a des brebis galeuses dans le troupeau...

Une histoire hitlérienne.

Nous nous réconfortons dans le débit proche. Et le professeur me raconte son histoire. Je vous la répète toute nue, comme il me l'a narrée devant une tasse de lait et un croissant.

— J'étais professeur de lettres à Munich. Nous étions heureux...

Elles commencent toutes de la même manière ces tristes confidences que j'ai tant entendues ces derniers jours : « Nous étions heureux... » On ne saurait croire qu'il ait pu y avoir, si proches, tant de malheur et tant de bonheur en ce monde.

L'Abri des Réfugiés allemands se charge de placer les malheureux immigrés dans le monde entier. L'abri est une « gare régulateur ». En haut, à gauche : un ancien bastion parisien converti en refuge. A droite, en bas : l'entrée de ce bastion avec une pancarte significative.



DES IMMIGRÉS



Aucune patrie ne veut de moi maintenant.
Et le jeune étudiant a un triste sourire.
— Alors, lui dis-je.
— Alors, la police française, si elle ne peut se débarrasser de moi, finira par me tolérer. C'est ce qu'on m'a laissé espérer ce matin, très gentiment d'ailleurs. On me prie de ne pas fomenter de troubles en France. J'ai promis.
Je n'ai pas demandé au jeune agitateur quelle était sa politique. Je le sais. C'est un extrémiste. Je sais aussi qu'une surveillance vigilante est exercée sur les extrémistes allemands qui, chassés par Hitler ou fuyant ses terribles représailles, se réfugient chez nous.

La gare « régulatrice » des réfugiés.

Muni d'un récépissé provisoire en attendant les résultats de l'enquête entreprise, le professeur R... et sa famille sont retournés au refuge des immigrés

de la rue de la Durance.

J'y ai retrouvé avec eux les grandes salles remplies d'une foule nouvelle. Tous les services s'étendent ainsi, dans ces pièces sans fin, derrière les guichets de bois.

Il y a le service de réception, celui des secours, celui de l'hospitalisation, celui du placement et celui des soins médicaux.

M. S..., adjoint à M. L..., secrétaire général, me reçoit dans l'étroit bureau où est centralisée la direction de toute cette administration précise, exacte et rapide.

Rapide, surtout. Il faut qu'elle le soit. Ceux qui viennent ici n'ont pas le temps d'attendre.

Souvent, c'est la misère qui les presse. Le secours doit être immédiat. L'immigré l'attend pour manger. Et sa femme, et ses petits... Il y a des malades, des moribonds...

M. S... tient à me faire deux déclarations liminaires qu'il importe, en effet, de consigner.

— D'abord, dit-il, nous ne voulons pas concurrencer la main-d'œuvre française par ce temps de chômage.

Ensuite, il a ce mot typique :
— Notre refuge n'est qu'une gare régulatrice qui envoie les réfugiés dans le monde entier.

Et il me donne ces délais : les immigrés, selon une déclaration faite à la Préfecture de police pour chaque emploi donné à ceux-ci, n'occupent une place qu'à défaut d'un Français. Par exemple, des fourreurs spécialistes ont pu exercer leur art.

Mais la plupart des réfugiés ont trouvé du travail dans les campagnes. Cependant, voici l'hiver. Le labeur des champs s'achève.

Il reste encore un architecte qui bine des betteraves dans le Nord. Il a trouvé un filon, celui-là...

Je cite le cas du professeur R..., déjà mon protégé.

— Il y aura peut-être pour lui quelque chose à l'étranger...

J'apprends qu'on a envoyé ainsi des réfugiés au Brésil. Il y a encore quelques places en Chine. Elles seront vite prises.

Toute une famille est là, serrée et encombrée de valises et de paquets. Ce sont des immigrants qui vont devenir des émigrants. Ils partent pour Fou-Tchéou, dans une factorerie.

Et je ne peux regarder sans un serrement de cœur ce papa, cette maman, ces gosses qui vont s'en aller là-bas, si loin, à l'autre bout du monde, vers l'inconnu, vers le mystère, pour essayer de recommencer leur vie...

Hospitalisation.

Les réfugiés, à leur arrivée, les formalités accomplies, sont hospitalisés. Ils sont dirigés sur l'hôpital Andral, boulevard Macdonald, au bastion de la porte d'Orléans ou au camp de Saint-Maur. J'ai visité ces campements improvisés. C'est à peu près le nécessaire. La nourriture est frugale, on s'en doute, mais saine. Le couchage consiste en une paille et des couvertures sur des planches de châlit.

Aux premiers jours, les réfugiés ont voulu remercier la France. Ils ont accroché une large banderole au-dessus de la grille, en y inscrivant leur gratitude.

Le professeur et sa famille sont hospitalisés dans un hôtel du quartier Saint-Paul. C'est un établissement modeste, on peut dire pauvre : une chambre étroite à deux lits et une sorte de cabinet noir avec un autre lit. Le professeur paye le loyer avec ses dernières ressources.

Précisément, il a une bonne nouvelle à m'annoncer, ce matin. Sa femme a trouvé une situation. Elle fait des ménages. Lui, il espère donner des répétitions au fils d'un réfugié qui a gardé quelques moyens, des répétitions à trois francs de l'heure.

— Tout s'arrange, me dit-il, d'un air satisfait.

Et il me conte le cas d'un médecin, d'un juge, d'un avocat, qui font des corvées aux Halles, la nuit.

Un commerçant a dû abandonner sa maison à Leipzig. Il était millionnaire. Il est manœuvre chez un charbonnier.

— C'est une terrible leçon d'égalité, lui dis-je.

— Oui, me répond-il, mais d'égalité par en bas...

(Suite page 14.) MAURICE CORIEM.

L'avait photographiée à son entrée. Remarquez que ma belle-mère est catholique et qu'elle ignorait même que cette boutique fût tenue par un juif. N'importe, il a fallu partir. Les représailles commençaient. Ma vie était en danger. Si j'avais été seul, je serais resté quand même...
— Vous auriez eu tort...
— Non. C'est mon pays. Je l'ai servi. Et j'ai toujours le droit d'espérer. J'espère encore...
Après ces mots qu'il n'a pas prononcés sans émotion, le professeur ajoute :
— Mais il y avait ma femme, mes enfants. Ils ont besoin de moi. Je n'avais pas le droit...
— Alors, conclut-il, je n'ai pas pu demander un passe-port. Il a bien fallu que nous nous sauvions clandestinement.

Un « refoulé ».

Le petit café s'est peuplé d'autres hôtes. J'y reconnais des visages rencontrés tout à l'heure dans la grande salle des étrangers de la Préfecture de police.

Un jeune homme pâle et brun, serré dans un « ciré » noir nous écoute et nous sourit.

— Moi, je suis « refoulé », nous dit-il. Il échange avec M. Ludwig R... quelques mots d'allemand, puis, par un sentiment de convenance pour moi je pense, il reprend en français avec correction et un assez fort accent :

— Je suis aussi dans l'enseignement. J'étais étudiant.

Son aventure est plus singulière encore que celle du professeur.

— Je ne m'en cache pas, dit-il — et pourquoi m'en cacherais-je ? — je faisais de la politique. Ce n'était pas celle du Führer.

Naturellement, j'ai été arrêté. Je passe sur ce que j'ai souffert. Camp de concentration et incarcération. Vous ne pouvez pas vous imaginer, en France, ce que c'est chez nous... Bref, j'ai pu m'évader.

Si je rentre en Allemagne, ce sont les travaux forcés qui m'attendent, pour le moins.

Et plus vraisemblablement le coup de pistolet anonyme, un soir...

— Mais voilà... On ne veut pas de moi en France. Je n'ai pas de passe-port. La vraie raison, c'est ma réputation d'agitateur. Je n'aspire pourtant qu'au repos... Bref, la semaine dernière on m'a refoulé pour la troisième fois. J'avais choisi d'abord la Suisse comme résidence. A la frontière suisse, les policiers français m'ont laissé :

« Débrouillez-vous ! » Mais les autorités suisses n'ont pas voulu de moi. J'ai dû revenir. On a tenté l'Espagne. Même histoire. Et, enfin, l'autre jour, la Belgique.

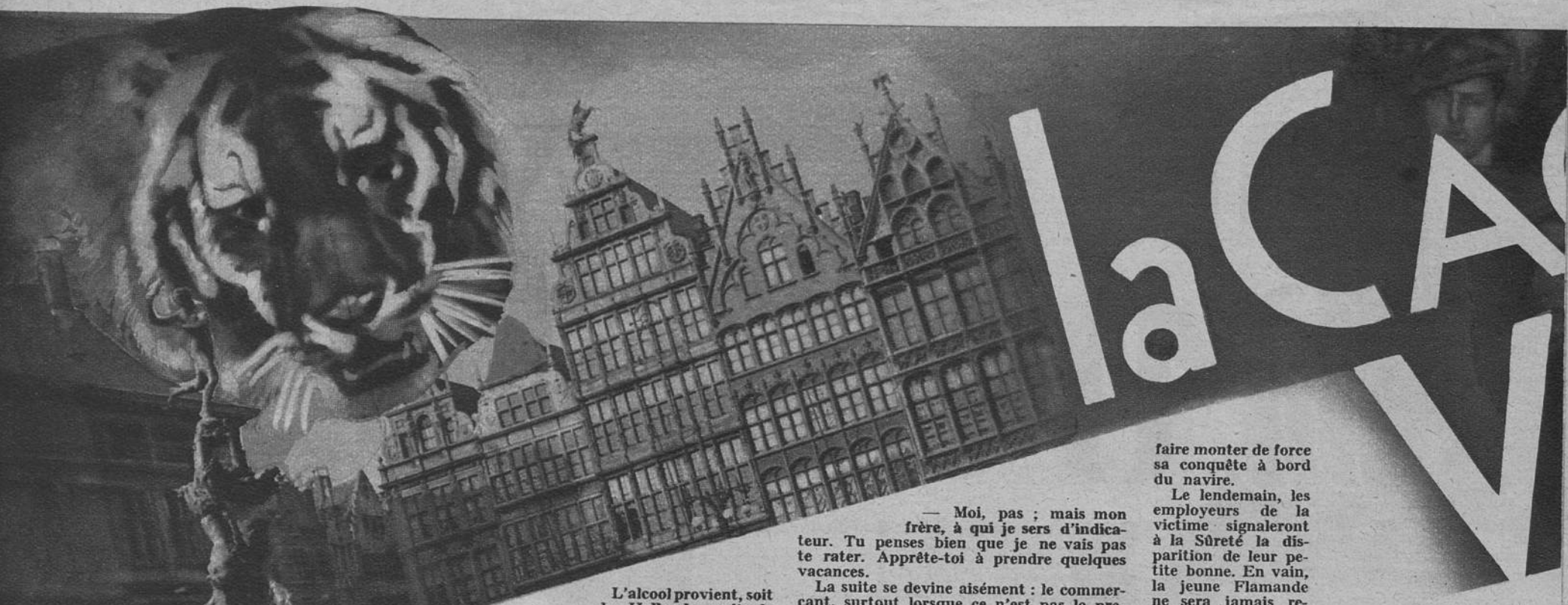
Les policiers français me font passer la frontière belge. Les policiers belges me font passer la frontière française.

— A la préfecture, on m'a proposé l'Italie. J'ai répondu : « Merci ! J'y serais reçu comme en Allemagne !... » Je crois d'ailleurs que je n'y serais pas reçu du tout.

Les différentes photos qui illustrent cette page montrent les réfugiés Israélites, s'efforçant de passer utilement leur temps dans l'abri provisoire où leur lamentable détresse les fait échouer. Il y a beaucoup d'enfants parmi eux, qui sont particulièrement soignés.

— Il y a cinq mois, j'ai dû cesser mes fonctions. Mes élèves m'aimaient. J'attendais un avancement promis. Mais je suis Israélite. J'ai fait toutes mes études en Allemagne, où je suis né. Ma femme est catholique. N'importe. Au mépris des études que j'avais faites, de mon statut de fonctionnaire, de tous mes droits, j'ai dû quitter l'université. J'ai tenté de trouver une place dans l'enseignement libre. Mais il n'y a plus rien de libre en Allemagne...
— J'ai essayé tous les états où je pouvais ne pas déchoir. Mais, partout, j'ai dû partir. Les « chemises brunes » arrivaient chez mon patron : « Il y a un juif qui est employé chez vous ? » Cela suffisait. Le lendemain j'étais congédié.

— Un jour, les nazis sont venus chez moi. Il paraît que ma belle-mère, cette pauvre vieille que vous voyez là, avait acheté dans un magasin juif. Une sentinelle nazi



La C...

De sauvages appels retentissent parfois de façon inquiétante à travers la ville.

III (*)

La jungle de la Tête de Flandre.

ANVERS possède, après Hambourg, le plus beau jardin zoologique du monde. Les sauvages appels de ses pensionnaires retentissent parfois de façon inquiétante à travers la ville, dont ils couvrent les rumeurs.

Inquiétude toute chimérique, car les véritables fauves se terrent à l'extrémité opposée de la ville, au delà de l'Escaut, dans ce quartier de la Tête de Flandre qu'ils ont transformé en un coin de Jungle.

Leur repaire est une petite maison blanche à la chaux, basse et sans étage, qui tient avantage de l'humble mesure agricole que du café. Pourtant, sur une plaque de bois qui surmonte le seuil, on peut lire cette inscription en lettres noires :

Chez Pieje Snot
Estaminet
Aardqapelen en Vischhandel (2).

L'arrière-boutique de cet honorable négociant est le grand quartier général des recéleurs, trafiquants de chair humaine, contrebandiers d'armes et d'alcool.

Tout ce que la Métropole compte en fait d'hôtes équivoques se réunit là pour comploter un mauvais coup ou partager le butin d'une lucrative, et souvent criminelle, expédition.

L'endroit est d'ailleurs propice aux choses inavouables. Perdu à la pointe nord de la Belgique, face à la terre de Hollande dont les grands moulins semblent lui adresser des signes de mystérieuse complicité, l'estaminet est posé au bord du fleuve, dont les péniches, aux chargements habilement truqués, apportent aux chefs de cette cour des miracles anversoise l'alcool et les armes mêlés à une honnête cargaison de briquettes.

(1) Voir Police-Magazine n° 165 et 166.
(2) Commerce de poissons et de pommes de terre.

L'alcool provient, soit de Hollande, soit de distilleries clandestines belges, dont les directeurs ont partie liée avec les contrebandiers.

Ces derniers ont trouvé un procédé de chantage efficace pour vendre à des prix élevés la liqueur entreposée dans les caves secrètes de Pieje Snot.

Ce stratagème méritait d'être révélé ; il est simple, mais bon.

Lorsque les « Smohkeleiers » (1) ont décidé de se débarrasser avantageusement de quelques litres d'alcool, les plus élégants d'entre eux se mettent à parcourir les bars, les tavernes et même les petits estaminets des différents quartiers de la cité.

— Un café, commandent-ils en ayant soin de s'adresser au patron.

La consommation servie, le singulier client insinue, en clignant de l'œil :

— Vous ne vendez pas de genièvre ?

— Plait-il ?

Ce « plait-il ? » du patron est, la plupart du temps, un échappatoire. Le cafetier observe, avec une prudence nécessaire, son interlocuteur.

Naturellement rien, dans l'aspect de ce dernier, ne rappelle la contenance d'un agent du fisc et le cabaretier, rassuré, retire un précieux cruchon de derrière les fagots.

Il est fréquent de voir — depuis que le ministre Vandewelde a doté la Belgique d'une loi de prohibition — des consommateurs déguster en pleine salle commune, dans des tasses à café ou des filtres à paroi métallique, le spiritueux défendu. D'autres, particulièrement les gendarmes, se rendent dans l'arrière-salle pour avaler le petit verre de « grain d'or ».

Le gangster anversoise ne tarde pas à bénéficier de cette faveur et, satisfait sans doute de la qualité du nectar, revient le même soir. C'est alors que le dialogue entre lui et le patron, déjà obséquieux, change de tournure.

Cette fois, la preuve est faite, vieux renard, dit brusquement le client, tu vendes de l'alcool. Il y a assez longtemps qu'on l'avait à l'œil. Tu sais ce qui t'attend : cinq cents francs d'amende et ta boîte fermée pendant quinze jours, si, bien entendu, c'est la première fois que tu te fais pincer ; car tu n'ignores pas que la récidive entraîne la clôture définitive du délit ayant contrevenu à la loi.

— Vous êtes donc un agent du fisc ?

(1) Fraudeur.

— Moi, pas ; mais mon frère, à qui je sers d'indicateur. Tu penses bien que je ne vais pas te rater. Apprête-toi à prendre quelques vacances.

La suite se devine aisément : le commerçant, surtout lorsque ce n'est pas la première fois que pareille mésaventure lui arrive, supplie, promet, offre ce que l'on voudra pour étouffer l'affaire. Le frère de l'agent du fisc ne faisant point partie du service de la répression des fraudes, il n'y a pas corruption de fonctionnaire. Aussi le dénonciateur n'hésite-t-il pas longtemps avant d'accepter de monnayer son silence :

— Écoute, finit-il par dire, on peut peut-être s'arranger. De mon côté je vends de l'alcool, et du meilleur, j'ai précisément un stock de Wynand Focking disponible. Deviens mon client, et mon frère, qui est dans la combine, s'arrangera toujours pour t'éviter des ennuis.

Comme on le voit, c'est là un moyen pratique de faire des affaires...

Ce n'est pas le seul commerce clandestin qui s'exerce sous le couvert de la vente de poissons et de pommes de terre dans le baraque du sieur Pieje Snot.

Son estaminet est encore le rendez-vous des marchands de femmes, non pas pour Buenos-Ayres, dont la vogue est passée, mais pour l'Égypte, la Syrie et l'Extrême-Orient.

Un soir était entré chez Pieje Snot l'Anglais Harry Telfert, capitaine propriétaire d'un cargo dont le pavillon court toutes les mers du monde sous des prétextes divers, mais toujours légaux, de trafic commercial. Depuis ce soir-là Telfert était devenu un des habitués de la maison.

Il faut savoir que, du samedi soir au lundi, il y a bal dans l'estaminet de la Tête de Flandre. Des jolies filles d'Anvers, de Breskens, de Beveren, Waes et de la Campine viennent y danser dans l'espoir d'y rencontrer quelque galant.

C'est toujours un samedi que Harry Telfert ou son second le Français Langer choisit pour venir boire un quart, au son d'une rengaine à la mode que moud dans la grande salle un superbe piano mécanique.

Les deux officiers sont de parfaits gentlemen. Qu'une Flamande grasse et blonde se trouve un instant dépourvue de cavalier, l'un d'eux, aussitôt, se présente et...

Au rythme d'un fox-trot ou d'un tango lascif, le flirt s'ébranle. Les mains sont sympathiques ; la jolie fille, servante dans quelque austère famille des Flandres, rêve d'aventures comme elle en lit dans les livraisons importées de Paris. Ces hommes, qui reviennent des pays où le soleil se lève et qui savent dire « je vous aime » dans toutes les langues la séduisent en même temps qu'ils lui font peur.

Mais les heures de la nuit se font grissantes, à mesure que l'on danse et que, peu à peu, les liqueurs les plus fines remplacent la bière.

— Nous sortons un moment ?
Qui refuserait l'offre d'une promenade quand l'atmosphère du cabaret devient irrespirable et que, dehors, la froide lune du nord se mire dans l'Escaut ?

Celle qu'effraye la perspective d'un tête-à-tête acceptera d'être reconduite jusqu'à l'entrée de la ville. Alors, comme on passe devant un cargo à l'ancre, dont les feux de position trouent la nuit de points rouges, verts et blancs, le capitaine Telfert, propose :

— Vous qui n'avez jamais vu un steamer, voulez-vous visiter mon bâtiment ? Nous y boirons un dernier verre avant de nous séparer ?

Mais le Flamand est méfiant de nature ; beaucoup de femmes, malgré l'alcool qui fait chavirer leur raison, refusent de mettre le pied sur la passerelle au bout de laquelle elles deviennent une attaque irrésistible.

Seulement, le qual est désert, lugubre comme un décor de film policier, et le clapotis de l'eau auquel se joint le hurlement du vent dans les cordages empêche la jeune fille d'entendre marcher derrière elle. C'est le lieutenant de Telfert, qui a suivi pas à pas le couple, prêt à seconder son patron lorsque celui-ci voudra

— Voulez-vous visiter mon bâtiment ?

faire monter de force sa conquête à bord du navire.

Le lendemain, les employeurs de la victime signaleront à la Sûreté la disparition de leur petite bonne. En vain, la jeune Flamande ne sera jamais retrouvée.

D'autres fois, l'astucieux capitaine Telfert, jugeant le moment défavorable pour un embarquement forcé, se représente, le lendemain dimanche, à l'estaminet et, sous le prétexte d'une fête collective, décide deux ou trois jeunes filles à le suivre à bord. C'est alors toute une cargaison vivante que le bâtiment emporte vers un destin d'esclavage et de douleur.

Les femmes ne sont pas sa seule spécialité diabolique du capitaine ; on le voit souvent quitter en compagnie de jeunes gens l'établissement de Pieje Snot ; ces jeunes écervelés se targuant d'ignorer la crainte ne font généralement aucune difficulté pour aller boire le « der des der » dans la cabine du capitaine. Lorsque les victimes s'aperçoivent du guet-apens, le navire est déjà en haute mer.

On dit que Harry Telfert ravitaille en jouets humains des harems, des maisons closes et qu'il fournit de « mignons » certains pachas du Proche-Orient.

J'ai dit que le cabaret de la Tête de Flandre était la cour des miracles où se réunissent les gens de sac et de corde qui, à la nuit close, détrossent les flâneurs attardés sur le pavé d'Anvers.

L'organisation de ces coupe-bourse et coupe-jarrets est toute moderne. Ne dispose-t-elle pas, en effet, de pseudos guides ou interprètes ayant pour mission d'aborder les riches étrangers et de leur proposer une tournée instructive à travers le port la nuit ?

— Quel que soit, glissent-ils dans l'oreille des passants cossus, quel que soit votre péché mignon, le ciel du Nord a des paradis dont vous n'avez jamais goûté les délices.

Il y a, dans tout flâneur, un pervers qui sommeille ; rares sont les visiteurs ainsi raccolés qui refusent de suivre le guide vers les tentations promises.

Celles-ci, naturellement fallacieuses, les entraînent dans les environs déserts des bassins, ou du côté de Hoboken.

Silence, brouillard troué de la lueur falote des réverbères, solitude absolue, que n'anime même pas la silhouette d'un agent de police... Qui remarquerait, dans ce ténébreux désert, la chute d'un corps que l'on précipite dans l'eau complice ?

Une heure plus tard, l'inventaire de l'argent volé dans les poches de la victime s'accomplit dans la chambre privée de Pieje Snot.

Les bijoux de grande valeur et dont l'écoulement s'avère difficile sont morcelés et dissimulés dans des blocs de margarine qu'on expédie à Londres, à l'adresse d'un crémier de White Chapel ; ce complice est chargé de les négocier chez les recéleurs anglais.

Par sa situation elle-même, l'estaminet de Pieje Snot semble tout désigné pour servir d'entrepôt à tous les commerces illicites. Il est la cheville de la contrebande à l'entrée du territoire belge. Souvent soupçonné, jamais pris, Pieje Snot continue aujourd'hui une carrière née de la guerre et des mille ruses qu'elle a engendrées.

Déjà en 1916, époque où je l'ai connu, Pitje Snot était le dépositaire des journaux belges et français qu'on importait subrepticement de Hollande.

Combien de fois sa cave n'a-t-elle pas servi d'abri aux agents du major Oppenheim, venus en mission secrète de Rotterdam en Belgique ? Pieje Snot put toujours déjouer la



VICES AUX

ques matelots saouls de genièvre cassèrent tout le mobilier d'une pauvre fille parce que celle-ci ne pouvait leur donner le phono réclamé. Sans doute dans le nasillement du disque retrouvent-ils la nostalgie des continents lointains dont la splendeur a pour jamais conquis leur âme et leurs sens.

Mais les faits deviennent plus graves lorsque les navigateurs détraqués prétendent inoculer à leur compagne d'une heure des drogues rapportées de leurs lointaines escales et qui, affirment-ils, possèdent des vertus aphrodisiaques.

Nombreuses sont les filles qui durent, à la suite de ces expériences, être transportées à l'hôpital civil.

Le spectacle le plus écœurant qui caractérise ce dépôt humain est celui de vieilles ivrognesses dont la vie s'est passée à aguicher les bateliers du canal au Sucre et qui, n'ayant plus les moyens de payer à Elodie Ramakers la dîme du « Pas de Porte », opèrent dans la rue, et se livrent à des gestes obscènes à la vue du premier homme qui passe ; le tarif de ces horribles orgies consiste généralement en une demi-bouteille d'alcool...

Étant revenue à Anvers sans argent ni place, j'étais venue, désespérée, errer autour de cette sentine humaine. Je n'avais plus d'énergie pour remonter la pente que j'avais si brusquement descendue en frissonnant de dégoût et de peur, je me voyais déjà obligée d'aller demander asile à mon tour à ma vieille amie Elisa, en roulant dans l'enfer odieux de la prostitution anonyme. Lentement je suivais le quai Jordaens, me demandant si, finalement, je ne préférerais pas tout oublier au fond des eaux sombres du port. Tout à coup une voix me fit sursauter :

— Que fais-tu donc ici, Maria ?
Je me retournai et poussai un cri de surprise. Devant moi se tenait, insouciant, Petrus Verspeck, le jardinier de la maison de reclusion de Bruges.

— Et vous-même ? demandai-je.
Il haussa les épaules, circonspect :

— Oh, moi, je passe !
Je me doutais bien qu'il ne faisait point que passer. J'avais, en effet, en prison, appris à le connaître.

J'avais mis des mois à connaître qu'il existait autour de la maison de reclusion, gardée par la justice et défendue par Dieu, une véritable traite des pécheresses. Cette organisation avait pour auteurs les mêmes individus sans aveu qui avaient vécu des charmes de ces mêmes femmes alors qu'elles étaient libres, et qui tentaient de les ravir au châtiment pour les remettre au travail.

Ces racleurs, je devais m'en apercevoir à ma libération, fréquentaient à Bruges, rue Nord-du-Sablon, l'estaminet du « Marboona », où chaque soir Petrus Verspeck, jardinier de Saint-André, venait boire un demi-cruchon d'alcool et fumer sa longue pipe en terre blanche, bourrée de tabac de Hollande.

Le fait de se rencontrer dans l'arrière-boutique, rigoureusement fermée, d'un estaminet en infraction à la loi de prohibition crée rapidement des liens de sympathie entre les clients.

Rien ne rapproche de bons compagnons comme le culte du dieu Genièvre.

Le jardinier Petrus devait rencontrer là deux « macs » français, Léonce et Robert. Ceux-ci s'étaient présentés à lui comme des impresarios, organisateurs de tournées théâtrales à travers la Belgique. De son côté, Petrus Verspeck n'avait fait aucune difficulté pour décliner ses nom et profession, et, les vapeurs de l'alcool aidant, tous trois n'avaient pas tardé à jeter les bases d'une petite association lucrative.

Petrus Verspeck s'était engagé à fournir trimestriellement une détenue, dont il faciliterait l'évasion, à ses deux associés. Que gagnerait-il en échange ? Il espérait, seulement, avant l'évasion, se payer en nature, c'est-à-dire obtenir les faveurs de la recluse qu'il redonnerait à la liberté. Et puis, ce bon apôtre s'était laissé persuader, en apparence s'entend, qu'il contribuait à une œuvre de relèvement social puisque les deux soi-disant impresarios feraient entrer les évadées dans une troupe de music-hall et, sous le couvert de cartes d'identité fantaisistes qu'ils affirmaient être en mesure de leur procurer, leur redonneraient une position sociale.

Voilà pourquoi les favorites du jardinier oublièrent parfois de reprendre le chemin de leur geôle à l'issue d'une corvée difficile, au cours de laquelle la surveillance s'était relâchée.

Comment Petrus Verspeck s'arrangeait-il pour organiser ces fuites sans éveiller de soupçons ? nul ne le saura jamais.

Tout ce que j'ai pu savoir au sujet de ces fugues dont les héroïnes ne revinrent jamais, c'est qu'à l'heure et au jour dits, une automobile pilotée par Léonce et Robert s'arrêtait non loin de la ferme où le gouvernement royal utilise ses prisonnières à confectionner les produits qu'il vend, pour son propre compte, à la population brugeoise. Maintes fois, à cet endroit, les évadées laissèrent comme traces de leur passages les pièces éparpillées de leur uniforme.

On m'a raconté aussi qu'en plus du plaisir dont il se payait à l'avance dans les bosquets discrets du jardin des sœurs, l'honnête Petrus recevait de Robert ou de



De vieilles ivrognesses, dont la vie s'est passée à aguicher des bateliers.

Léonce un billet de 1000 francs pour chaque femme qu'il leur fournissait.

Inutile de dire qu'il ne s'agissait nullement d'une entreprise théâtrale et que la fugitive allait figurer ailleurs que sur les planches d'un music-hall...

Je pensai donc immédiatement que, si Petrus était venu jusqu'à Anvers, ce n'était point pour y acheter des oignons de tulipes, mais pour y poursuivre quelque douteuse intrigue où se mêlaient la galanterie et l'argent.

Verspeck est un homme d'une quarantaine d'années, de carrure solide, et blond de cette fade couleur de lin qui fait l'envie des élégantes des grandes capitales et que s'efforce d'imiter l'art des coiffeurs à la mode. Ce gros compère au teint de brique est un affable et jovial « vriende lyh » (1), comme on dit en flamand, à l'exemple de tous ceux pour qui vider dix litres de bière en une soirée est une coutume. Aussi n'hésitai-je point à lui confier ma peine.

— Mais, ma petite, il me semble qu'une femme de ta trempe n'a rien à craindre de la vie. Ton énergie et ton intelligence sauront toujours t'assurer une place au soleil.

Je fis un geste de lassitude. Petrus sourit :
— D'ailleurs, je ne demande pas mieux que de t'aider.

— Je n'ai plus un sou, fis-je.
Les yeux bleus du jardinier brillèrent malicieusement dans sa figure de brique.

— Oh ! je ne te demande point d'argent !
— Et je suis maintenant bien vieille, continuai-je...

— Je ne te demande pas « ça » non plus ! Tout ce que je veux, c'est qu'une poule comme toi ne reste pas dans la débîne. Je dois retrouver tout à l'heure, pour une affaire, Léonce et Robert à la Tête de Flandre. Viens avec moi !

Je le suivis. Les deux « macs » m'accueillirent avec empressement ; mais, dès qu'ils connurent ma demande, ils hochèrent la tête avec perplexité :

— Tu comprends, m'expliqua Léonce, l'orateur de la bande, tu as de l'interdiction de séjour et, depuis ton affaire du *Minfik*, la police « fait gaffe ». Un jour ou l'autre tu serais poissée et nous risquerions d'être compromis. Or, pour nos affaires, nous avons besoin d'être absolument libres, au-dessus des soupçons.

— C'est bien ce que je disais. Je n'ai plus qu'à aller louer une bicoque à Elodie... ou qu'à aller me tuer, ce qui sera plus net.

Mais Léonce haussa les épaules :

— T'es folle ! Il n'est pas question de ça. Nous avons une combine pour toi ; seulement elle est en France. Veux-tu voir Paris ?

Je poussai un cri de joie :
— Mais naturellement ! J'en ai assez de la Belgique ! Je prends le train ce soir, si vous voulez.

Ils éclatèrent tous trois de rire. Une tournée de genièvre scella notre accord. Dans la nuit je passai la frontière. C'était en France, dès ce moment, que

(1) Ami de la joie.

terrible surveillance allemande. Après un tel entraînement, ce n'est qu'un jeu pour lui de tromper la police royale...

Mais du monde des contrebandiers et des voleurs de femmes passons maintenant à celui de la prostitution. Dans le premier Pieje Snot est prince, dans le second Elodie Ramakers est reine.

Parcourons le quartier réservé qui, de la Sluisstraat à la Blouwebrockstraat, entasse ses venelles sordides où l'on compte presque autant de vices que de pavés. Toutes les femmes qui vivent dans ces masures ont été jeunes, belles et adulées, mais l'alcool, la cocaïne et la noce les ont jetées dans une déchéance précoce ; les portes des grands bars, des luxueuses brasseries se sont fermées devant elles et, maintenant, elles traînent leurs tristes jours dans ces ruelles où la volupté se paie aux tarifs les plus bas.

Mais ces vieilles cigales, plus heureuses que celle de la fable, ont trouvé à Anvers une fourmi pour compatir à leurs misères. Compatir en apparence... Les exploiter en réalité.

Toutes ces masures où l'on voit, les soirs d'été, des filles à demi nues, débardeurs, soutiers et pêcheurs de moules, se disputer toutes ces masures sont la propriété d'une seule femme, Elodie Ramakers. Celle-ci donne l'hospitalité aux marchandes d'amour et leur permet d'exercer, sous le contrôle de la police et du service sanitaire, leur répugnant métier, à condition que chacune d'elles lui verse vingt-cinq francs par jour de pas de porte.

Le croirait-on ? Dans ce bourbier, les marins, à la manière des riches bourgeois qui fréquentaient jadis le *Minfik*, cherchent aussi, parfois, des joies spéciales. Les voyages dans les pays exotiques ont rendu ces simples aussi avides de plaisirs compliqués que des névrosés du grand monde. Elodie Ramakers m'a confié qu'en effectuant la ronde qu'elle a coutume d'accomplir vers les neuf heures du soir, afin de prélever sur les recettes des femmes son indemnité locative, elle avait assisté à quelques scènes typiques. Ici, c'étaient des marins qui ne goûtaient de bonheur dans les bras de la pitoyable vendeuse d'amour que si deux camarades, pendant ce temps, tiraient dans la chambre des coups d'un parabellum... chargé à blanc heureusement.

Là, des clients exigeaient l'accompagnement d'un disque exotique qu'ils avaient pris soin d'apporter pour le placer sur le plateau du phonographe. Nombreux sont les matelots qui ont cette fantaisie ; on les voit alors s'informer, avant de choisir leur partenaire éphémère, si celle-ci possède la boîte à musique désirée. Un jour, quel-

J'allais continuer à servir l'Amour, mon destin.

MARIA VAN LANDEGHEM.

FIN.

La route des "Cavales" est fermée

de Jean NORMAND

QUE PUBLIERA PROCHAINEMENT
Police-Magazine

apportera des indications inédites sur les difficultés qu'éprouvent dorénavant les bagnards à tenter une évasion. —

J'allais continuer à servir l'Amour, mon destin.



de Tel-
e pour
nte, le
s, sous
décide
bord.
le que
escla-
pécia-
e voit
jeunes
; ces
rer la
diffi-
dans
stimes
re est
le en
aisons
cer-
te de
où se
qui, à
neurs
se et
pose-
od in-
er les
ne
port
elle
votre
para-
s dé-
s qui
ainsi
vers
s, les
des
leur
olue,
d'un
dans
corps
ice ?
e de
time
e de
dont:
célés



LE VOL DES TIMBRES FISCAUX



A Marseille, Paris, Strasbourg, Evreux, des cambrioleurs avaient volé, durant 1933, huit millions de timbres fiscaux. Après des mois de laborieuse enquête, plusieurs des malfaiteurs ont été arrêtés. Voici le groupe des inspecteurs qui, par toute la France, recherchèrent les détours-seurs de percepsseurs. De gauche à droite MM. Clavel, Charpentier, Le Gall, Malo et Blanc-Garin. Assis : le commissaire Jobard. (Rol.)

Le Crime du Vagabond

MARSEILLE

(De notre envoyé spécial.)

Ce jour-là, 1^{er} mars 1932, lorsque M^{me} Denegri, veuve Boufiglio, arriva à quelques cents mètres de sa demeure elle s'arrêta, surprise sinon inquiète : sur le chemin qui conduisait à la modeste maison où elle logeait avec son second mari et sa fillette, il n'y avait personne, absolument personne.

Or, chaque midi, l'enfant, Marie-Louise Boufiglio, venait à la rencontre de sa maman en gambadant. De loin elle agitait sa petite main et criait :

— Maman ! Maman !

Puis elle se mettait à courir et venait, essouffée, se jeter dans les bras de sa mère.

Ou'elle était gentille, Marie-Louise, une brune de treize ans, déjà courageuse et sérieuse et qui procédait, en l'absence de sa mère et de son beau-père, aux soins du ménage.

M^{me} veuve Boufiglio et son époux habitaient au quartier Saint-Antoine, dans la banlieue marseillaise, une maisonnette baptisée « Georgette ». Des gens charmants que les Denegri, sympathiques à tous et des plus estimés...

Donc, ce jour-là, 1^{er} mars 1932, la brave femme ne vit pas, comme à l'accoutumée, Marie-Louise venir au-devant d'elle.

Pourtant il était déjà midi et quart et la petite fille aurait dû logiquement avoir parcouru un bon bout de route pour voir sa maman plus tôt.

Il en était toujours ainsi.

— Que peut-elle bien faire ? se demanda M^{me} veuve Boufiglio, pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur.

Et elle hâta le pas.

Pauvre femme, pauvre femme ! pourquoi ne fuyait-elle pas, de toute la force de ses jambes, loin de la maison où elle avait passé des jours de bonheur, dans la calme atmosphère familiale, et où l'attendait maintenant la plus effroyable des catastrophes : Marie-Louise était morte !

Marie-Louise était étendue sur le parquet de la cuisine, dans une mare de sang. A la tête on voyait les horribles blessures par où la vie s'en était allée. Le petit corps était froid.

Marie-Louise était morte, assassinée...

Lorsque le chef de la Sûreté de Marseille arriva sur les lieux, il n'eut pas de mal à reconstituer la scène tragique : la fillette avait été frappée, avec un instrument contondant, dans la pièce servant de salon-salle à manger et une traînée rougeâtre indiquait qu'on l'avait emportée jusqu'à la cuisine. Quel était le mobile du crime ?

A première vue on pouvait supposer que la malheureuse enfant avait été victime d'un sadique. L'état de ses vêtements, ses jupes relevées...

Il n'en était rien.

Le docteur Beroud, médecin-légiste, après avoir examiné le cadavre pantelant de Marie-Louise Boufiglio, déclara :

— Elle a été assommée à l'aide d'une masse de bois, vraisemblablement avec un bâton. On en retrouve encore quelques débris. Il y a trois blessures distinctes. Mais l'enfant n'a pas subi les derniers outrages ; c'est au cours de la lutte qu'elle soutint entre son assassin que sa robe s'est remontée sur ses cuisses.

Il y avait mieux.

Un grand désordre régnait dans toute la maisonnette. Les meubles avaient été fouillés, les literies retournées. Dans une

commode, il manquait sept cents francs, placés dans un coffret.

On avait tué pour voler.

Mais qui avait tué ?

Les gangsters marseillais, les « durs », les Maucuer, Griffaut et consorts, ne s'attaquent pas aux fillettes de treize ans. Ils préfèrent, revolver au poing, le visage dissimulé par un masque, aller attaquer une banque ou un bureau de postes, quitte à y laisser leur peau. Ce sont de vrais bandits, eux !

Ce n'était pas dans le milieu de la pègre phocéenne qu'il fallait chercher.

Des témoins déclarèrent qu'ils avaient vu, quelques jours avant le crime, un chemineau à la mine patibulaire circuler dans le quartier.

— C'était, dirent-ils, un homme paraissant âgé de quarante-cinq à cinquante ans ayant la main gauche atrophiée.

Toutes les brigades de gendarmerie de la région se lancèrent à la poursuite de l'individu désigné.

On en arrêta plusieurs, des traîneurs de routes, dont le signalement se rapprochait du mystérieux assassin. Mais ils avaient un alibi, ou bien c'étaient de braves gens, pauvres mais incapables d'un pareil forfait.

On les relâcha tous, les uns après les autres.

Et on finit par admettre que l'odieuse assassinat de la petite Boufiglio ne serait pas vengé.

Des jours, des mois passèrent.

Un an plus tard, cependant, on crut bien tenir le coupable : au début du mois de mars ; en effet, un hôtelier d'Avignon entendit à travers la cloison de sa chambre un de ses locataires déclarer :

— Je l'ai tuée, mais ils peuvent venir, ils ne m'auront pas !

On appréhenda l'homme, qui se nommait Henri Roche, chemineau, et était originaire du département de l'Orne.

Il reconnut, dès son premier interrogatoire, être l'assassin de la petite Marie-Louise Boufiglio.

— Faites de moi ce que vous voudrez, se contenta-t-il de dire.

Heureusement pour lui on ne le crut pas et une rapide enquête permit aux policiers d'établir le mensonge du vagabond.

Henri Roche se trouvait en effet dans un bar de Cavailon, la veille du crime, tard dans la nuit, et il ne lui était pas possible de se trouver à Saint-Antoine, le lendemain matin. Pressé de questions, il finit par avouer qu'il avait menti. C'était un débile mental, complètement inoffensif, qu'on remit en liberté.

A nouveau, le mystère plana sur la sanglante affaire de la villa Georgette.

Lorsque, le jeudi 25 janvier, les gendarmes de Saint-Zacharie, près de Saint-Maximin, accostèrent un vagabond et lui demandèrent ses papiers d'identité, ils ne se doutaient certainement pas de la magnifique prise qu'ils allaient opérer.

— Vos papiers ? dirent-ils au chemineau, un homme de quarante-cinq ans environ.

Tranquillement, l'interpellé répondit :

— Je n'ai pas d'argent ni de papiers sur moi, mais je n'ai rien à me reprocher.

— C'est ce que nous allons voir.

Deux heures plus tard, la maréchaussée de Saint-Maximin en prenait livraison et le conduisait auprès du maréchal des logis Sèbe.

Mais, de Saint-Zacharie à Saint-Maximin, la route est encore longue et les gendarmes Oreglia et Cagouille qui étaient chargés de veiller sur le vagabond obtinrent bientôt quelques renseignements le concernant.

— Je me nomme, dit l'inconnu, Dominique Pallia. J'ai vu le jour à Chaumont, dans la Haute-Marne, le 18 juin 1890. Je ne sais ni lire ni écrire. Je n'ai pas de profession ni de domicile.

— Tu as sans doute, demanda un gendarme, quelques condamnations ?

— Pas du tout. J'ai bien eu deux ou trois histoires avec la police pour des vols et défaut de carnet anthropométrique, mais jamais rien de bien grave.

— C'est vrai ?

— Je le jure !

Il fut moins affirmatif, pourtant, devant le maréchal des logis Sèbe dont je dois, en la circonstance, souligner tout particulièrement le flair et la perspicacité, ces deux qualités qui manquent bien souvent aux policiers sans uniformes.

Un as, je vous l'affirme, que le maréchal des logis Sèbe !

C'est à lui que Dominique Pallia commença sa confession :

— J'aime mieux vous le dire ; j'ai été plusieurs fois condamné.

— Combien ?

— Une dizaine. A Montpellier, Avignon, Nîmes, Lyon, Villefranche, Perpignan, Carcassonne. En réalité, je ne sais plus exactement. De petits vols, du vagabondage, des bricoles, quoi !

— Et puis ?

— Voilà : Depuis deux mois je circule dans le département du Var, où je pensais trouver du travail, aux adductions d'eau de Carancy. Ma démarche n'ayant pas obtenu le résultat désiré, j'ai été jusqu'à Brignoles, où je suis entré dans un château inhabité.

« J'y ai bu un litre de vin blanc et ai emporté dans mes poches deux bouteilles de rhum. Il y avait également une jolie paire de chaussures, mais qui n'était pas à ma pointure.

« Le lendemain, j'ai volé une tablette de chocolat dans une épicerie de Brignoles, puis, dans une maison isolée d'un pays voisin, un portefeuille contenant cinquante francs.

« Après...

Tandis qu'il parlait, de sa voix traînante et lourde, le maréchal des logis Sèbe consultait les bulletins de recherches de la police.

Et c'est ainsi qu'il eut soudain son attention attirée par la circulaire n° 22, de la 9^e brigade mobile de Marseille, en date du 3 mars 1932. Elle concernait, cette circulaire, l'assassin de Marie-Louise Boufiglio. Or, le signalement de l'homme recherché correspondait exactement à celui de Dominique Pallia.

Le moment était venu de se distinguer. Très intelligemment, le chef ne laissa pas passer l'occasion.

— Et à Marseille, dit-il, tu n'y es jamais allé ?

Le bagabond hésita, puis répondit :

— Jamais.

— Tu mens.

— C'est-à-dire que j'y suis passé, mais dans les environs seulement.

— Alors, parles !

A nouveau, Dominique Pallia se tut et baissa la tête.

— Parle, répéta le maréchal des logis.

Puis, à brûle-pourpoint, il lança :

— Nous savons ce que tu as fait à Saint-Antoine.

Sous le coup le chemineau s'effondra :

— J'ai volé, dit-il, deux cents ou sept cents francs. Je ne me souviens plus exactement.

— Sept cents.

— C'est bien cela.

Aussitôt après avoir murmuré ces trois mots, il raconta tout.

Tout, c'est-à-dire un horrible crime :

— Un jour, près de Marseille, j'ai vu un homme et une femme qui sortaient d'une petite maison isolée. L'idée m'est venue d'aller cambrioler la maison pendant leur absence. Le lendemain matin, après avoir à nouveau guetté leur sortie, j'ai pénétré dans la villa, où j'ai trouvé une fillette qui m'a demandé ce que je voulais.

— De l'argent pour m'acheter du pain, ai-je répondu.

« Elle est alors partie et j'ai profité de son absence pour prendre sept cents francs dans le tiroir d'une commode. Après je suis parti. C'est tout.

— Tu mens, répéta le chef.

— Oui. En réalité la jeune fille n'est pas partie. Elle a voulu me chasser. Alors, furieux, je l'ai frappée trois fois à la tête, avec mon bâton. Elle a crié : « Au secours ! » et pour la faire taire, je l'ai serrée à la gorge. Quand elle fut tombée à terre, évanouie, j'ai visité les trois pièces du premier étage et c'est dans l'une d'elle que j'ai pris les sept cents francs.

« Quand je suis redescendu, la fillette était toujours étendue, dans du sang. C'était horrible ! J'ai essayé de la relever pour l'étendre sur le lit, mais je n'avais pas la force. J'ai simplement pu la tirer de la salle à manger à la cuisine. Abandonnant le corps, je suis parti.

« D'ailleurs, je n'ai pas dû faire beaucoup de mal à cette enfant. Elle était simplement étourdie.

« Je n'ai rencontré personne en quittant la maison et j'ai été laver mes mains tachées de sang dans un proche ruisseau.

« Quinze jours après j'avais dépensé les sept cents francs.

Le maréchal des logis Sèbe tenait son affaire !

Devant M. Dargens, substitut du procureur de la République de Draguignan, Dominique Pallia renouvela ses aveux et déclara qu'il ne croyait pas avoir fait beaucoup de mal à la petite fille :

— La première fois que j'ai frappé, elle a crié : « Vous me faites mal. » J'ai tapé à nouveau, mais elle n'a plus rien dit. Elle n'était qu'assommée.

— Pourtant, vous l'avez tuée !

— Mais non, ce n'est pas vrai, je ne l'ai pas tuée !

« D'ailleurs, je ne suis pas assez fort pour cela.

Pourtant, lorsqu'on lui demanda de montrer comment il avait serré le cou de Marie-Louise Boufiglio, il malmena tellement le gendarme qui servait à cette macabre reconstitution qu'il s'en excusa :

— J'ai été un peu fort, n'est-ce pas ?

M. Dargens le fit placer sous mandat de dépôt sans plus insister.

Donc, grâce à l'habileté du maréchal des logis Sèbe, l'odieuse criminel a été découvert. Ce que les gens de Saint-Antoine n'osaient plus espérer depuis deux ans s'est réalisé : le crime de la villa « Georgette » ne restera pas impuni.

Voilà qui est très bien. Voilà qui, dans cette région où les crimes sont si nombreux, va sérieusement reconforter l'opinion publique.

Dans quelques jours Dominique Pallia, le lâche assassin, sera transféré à Marseille en attendant de répondre, devant le jury de la cour d'assises d'Aix-en-Provence, de son forfait.

Dans quelques mois, espérons-le, justice sera faite.

GÉO GUASCO.

LE DOUBLE CRIME DE SUÈVRES



A Suèvres, près d'Alençon, un fermier, M. Boutel, et sa fille avaient été assassinés de façon particulièrement affreuse. Ligotés solidement, les deux malheureux furent abattus dans l'étable à coups de fléau. Un nommé Putz ayant eu la langue trop longue, les deux assassins ont été arrêtés sur ses indications. Ce sont deux garçons de vingt ans, Laurent et Jean, habitant Colombes, près Paris. Le coup leur avait été indiqué par Putz. Le parquet de Blois devant l'étable tragique. (F.P.)

L'AFFAIRE STAVISKY SUSCITE UN DUEL



Dans le cadre du Parc des Princes, un matin brumeux, MM. André Hesse et Beineix, avocats tous deux et députés, aux suites d'un article écrit par M. Beineix dans notre confrère Paris-Midi et relatif à l'affaire Stavisky, se sont battus au pistolet. Quatre balles sans résultat. Les deux adversaires ne se sont pas réconciliés. Voici l'échange de la première balle. Oserons-nous dire qu'à cette distance, ni M. Hesse ni M. Beineix ne risquaient grand chose ? (F. P.)

Le Fléau rouge

ALENÇON
(De notre envoyé spécial.)

C'ÉTAIT une belle ferme, que la ferme des Boutet.
Deux vastes corps de bâtiment, de nombreuses dépendances, des étables, des granges... Et à la belle saison de nombreux ouvriers agricoles aidaient aux soins de la vigne et du bétail.

— Ça, il a des sous, et gros comme ça, disaient avec respect et un peu d'envie les paysans moins aisés des alentours.

Le père Boutet avec ses soixante-seize ans et sa fille Ernestine n'étaient point particulièrement aimés, ils étaient durs à la tâche, c'est entendu, mais ils étaient aussi trop durs envers tout le monde.

Combien de fois n'avait-on pas vu devant le juge de paix un de ses ouvriers venir se plaindre de ce qu'il n'avait pas été payé, ou de ce que le travail qu'on lui demandait était au-dessus de ses forces.

Il est vrai que le vieux fermier n'était pas difficile dans son recrutement. Il embauchait n'importe qui, vagabonds ou repris de justice.

— Il a tort, cela lui jouera un mauvais tour, disait-on... sans compter que c'est dangereux pour ses voisins aussi...

Ah ! Il employait de ces drôles de gars qu'on était bien heureux de voir quitter le pays.

Mais qui n'a pas ses défauts et qui n'a pas toujours quelques critiques toutes prêtes à l'adresse de son voisin ? Boutet était avaré ? Il n'était pas le seul, loin de là, et au demeurant on ne pouvait lui reprocher rien d'autre.

Camille Aymard en liberté provisoire



Camille Aymard, ex-directeur du journal La Liberté, qui avait été arrêté à propos de l'affaire Stavisky et incarcéré à Bayonne, vient d'être remis en liberté provisoire par décision du juge d'instruction d'Uhall, qui a refusé de mettre en liberté Pierre Darius. Voici (au centre) l'inculpé, souriant, descendant les marches du Palais de Justice de Bayonne. (F. P.)

L'hiver, malgré son coquet magot, que chaque nouvelle récolte ou nouvelle vendange venait accroître, il se débrouillait seul avec sa fille. Pendant ces mois-là, on ne les voyait guère et ils n'avaient pas beaucoup le temps de souffler.

Et bien que la ferme fût située sur le petit chemin qui longe la place de la vieille église romane de Saint-Lubin, au cœur du pays, il se passait ainsi bien des jours, sans que personne ne vît ou ne remarquât ni Boutet, ni sa fille.

A notre arrivée le village était en effervescence de Suèvres à Saint-Lubin.

— Ben voilà... Ben voilà, ce qui devait arriver, est arrivé... c'était un peu comme marqué du sort... on le sentait qu'il finirait comme ça... ils ont été assassinés, disaient les gens...

— Et puis quel crime ! Ah ! il faut pas les voir les malheureux... il ne reste plus rien de la tête.

C'était arrivé bien simplement.
Le samedi 20 janvier, le matin à 10 heures, on les avait vus aller et venir dans la cour de la ferme.

On ne devait plus les revoir vivants.
Le dimanche 21, le laitier déposa du lait devant des bâtiments aux portes closes et appela en vain.

Le lundi 22, la chienne Finette hurla à la mort tout le jour...

Après ? Après le doute se mit dans les âmes, et sur le soir, en troupe, la population, avec les autorités en tête, se décida à se rendre compte de ce qu'il y avait.

Un grand pressentiment de malheur avait envahi tout un chacun.

C'est en retenant leur respiration que tous ces gens, dans un grand silence, regardèrent le serrurier tenter de faire sauter la porte.

Les gendarmes de Mer étaient là qui essayaient de mettre un peu d'ordre dans tant de curiosité, mais ce fut une vague humaine qui déferla dans les pièces une fois que la porte céda.

Ce furent des cris, des exclamations, des « ben alors », des « Oh ! mon Dieu », des « Ça alors... ça alors » à n'en plus finir.

La maison était sans dessus, dessous. Les meubles renversés, le linge débarrassé en vrac par terre, sur les tables, les tiroirs vidés, un ouragan avait passé par là, de la première à la dernière pièce, du grenier au dernier des plus petits placards cachés dans un recoin.

Après la stupéfaction, on comprit qu'il manquait quelque chose dans tout ce désordre, il manquait les deux fermiers.

— Boutet... Oh ! Boutet !
— Ernestine !

On appelait, mais c'était sans conviction, c'était surtout pour se donner un peu de courage, car chacun devinait bien que personne ne répondrait à ces appels.

Et dehors, Finette ne cessait de japper sinistrement, tandis qu'un cheval hennissait d'impatience.

Déjà des paysans couraient à l'autre bout du village annoncer la grande nouvelle. Les gendarmes profitèrent de cet instant pour débayer la place.

— Dehors ! Dehors !... oui... oui sur la route, personne ni dans la ferme, ni dans la cour...

La foule obéit, avec un long murmure de regret.

Et les autorités se mirent avec ordre et méthode à rechercher les deux cadavres. Car, n'est-ce pas, qu'aurait-on pu retrouver d'autre que deux cadavres ?

Dans la ferme, il n'y était pas.
On chercha alors ailleurs, dans les dépendances.

Et soudain un gendarme revint en courant de l'étable.

— Venez... ça y est... j'ai trouvé la fille... et bien, c'est du propre !... c'est effrayant.

Dans l'étable, entre les places de deux vaches, sous le fumier, gisait un corps. On le porta à la lumière.

Les mains étaient liées derrière le dos, avec un fil de fer dont l'autre extrémité avait servi à attacher solidement les pieds. Un linge enroulé cachait complètement la tête.

Le corps était raide.
— Otez le linge.

Un homme se pencha et retira l'étoffe. Sous l'étoffe, il n'y avait pas une tête, il y avait « une bouillie » !...

— Et Boutet maintenant !
Où, et Boutet !

Finette, la chienne, depuis un bon bout de temps, montrait des signes évidents d'émerveillement. Elle aboyait sous le nez des gendarmes, puis partait en courant vers la grange.

Elle effectuait ce manège sans cesse.
— Allons à la grange.

Mais après bien des recherches, le corps de Boutet resta introuvable.

Finette, elle, ne se lassait pas. Au contraire, lorsqu'elle remarqua qu'on abandonna la grange, elle redoubla de nervosité...

— Elle doit pourtant savoir ce qu'elle fait, murmura quelqu'un.

Finette en effet ne se trompait pas, mais le cadavre du fermier était enfoui sous plus d'un mètre de paille !

Lui aussi avait pieds et mains liés, lui aussi avait un linge sur la tête, lui aussi, à la place du crâne et du visage, n'avait plus qu'une inimaginable bouillie.

— Quel crime ! Quel ignominieux crime ! On n'en dort pas à Saint-Lubin.

..

— M'sieur le Directeur, j viens vous voir parce que j'ai bien connu les assassins de Boutet...

M. Xavier Guichard regarda un instant son homme et lui dit un peu brusquement :
— Allez... dites...

C'est qu'on en reçoit à la police judiciaire de ces indications et souvent elles ne sont que pures fantaisies.

Mais celle-ci était réelle.
— Voilà, fit l'homme, je m'appelle Putz, Emile Putz, j'ai trente-six ans, et je travaille aux Halles. En ce moment, j'habite Colombes.

Puis il fit un effort pour réunir ses souvenirs et les dévoiler avec un peu d'ordre :
— Cet été j'ai été employé, comme ouvrier agricole, chez Boutet, fermier à Suèvres, à 12 kilomètres de Blois. J'avais remarqué que c'était un type « qui en avait » ; alors, n'est-ce pas, quand je revins à Paris, peu à peu j'ai eu l'idée qu'un cambriolage à Suèvres ne serait peut-être pas une mauvaise affaire. Ça, c'est moi qui ai eu l'idée... j'dirai jamais le contraire, et je confiai mes projets à un copain des Halles et de Colombes, Raymond Laurent. « Ça va, qui m'a dit, mais vaut mieux être trois, on ne sait jamais. » Et il me fit faire la connaissance d'un autre copain de Colombes aussi, André Jean...

« Et le 10 décembre on partit tous trois, André avait vendu sa moto pour avoir de l'argent pour le voyage.

« Bon, nous voilà à Orléans. On prend un car pour Suèvres et à la nuit on est là-bas.

« Mais je remarque que les deux copains avaient des revolvers. « Ça marche pas, que je leur dit, moi j'veux bien faire un cambriolage, mais rien de plus, pas d'assassinat. »

« Là-dessus, on s'est mis à se disputer. Puis les deux autres qui ont dû penser tout à coup qu'ils pourraient bien faire le coup tout seuls une autre fois, ils m'ont donné raison, et comme on s'était trop disputé, qu'on avait peur de s'être laissé voir on est reparti...

« Moi, ce que je pense, c'est que c'est p't'être bien eux qui ont fait le coup l'autre jour...

— Merci, on va voir...
L'homme partit.

Raymond Laurent, André Jean ? Un rapide coup d'œil dans un fichier, cela suffit pour apprendre que ce sont deux repris de justice.

Une vérification à leurs logis pour apprendre qu'ils sont en fuite et la conviction est faite.

Les gendarmeries de France et les brigades mobiles sont prévenues d'avoir à arrêter ces deux hommes dont le signalement détaillé est envoyé dans toutes les directions.

Samedi soir, 27, sur le quai de la gare d'Alençon, Raymond Laurent et André Jean sont arrêtés.

..

— C'est pas nous...
— ...

— Puisque j'veus dit qu' c'est pas nous. Toute la nuit, ils ont répété ces quelques mots, puis, avec la fatigue, l'entêtement perd de sa force. Et au petit jour ce sont les aveux.

— Oui !...
— Alors, parlez...
— On est arrivé le vendredi 19, toute la nuit on est resté caché dans une grange. Le matin, on a guetté et quand on a vu le

vieux rentier dans l'étable on s'est précipité sur lui.

« On avait nos revolvers en main. Il a levé les bras, puis, après quelques bons coups sur le crâne, on l'a ligoté et bâillonné.

« Quelques instants après, on en faisait autant avec la fille.

— Après...
— Ben après... il a bien fallu qu'ils parlent.

— Comment cela ?
— Ben, on tapait un peu dessus.

— Et...
— Ils nous ont bien dit où était l'argent. On a trouvé 6 300 francs, mais c'était pas beaucoup, on a cru qu'il y en avait ailleurs. Alors on a tout fouillé et on a frappé encore...

— Et vous avez trouvé autre chose ?
— Non... rien. Un coup pareil pour 6 300 francs, vous m'avouerez qu'c'est pas la peine ! Ah ! non alors...

— Quand on vous a arrêté, où alliez-vous ?
— On allait s'amuser un peu...

— A Alençon ?
— Oui... y fallait qu'on se console, Putz nous avait dit que le vieux avait 500 000 francs d'argent liquide.

— C'est pour cela que vous vous êtes acharnés sur les malheureux. Avec quoi les avez-vous défigurés pareillement ?

— Avec un fléau... on a frappé et frappé encore... de grands coups !...

Et on a retrouvé depuis un fléau. Un beau fléau qui depuis longtemps servait à battre les blés blonds, mais le fléau était devenu tout rouge... tout rouge de sang...

PHILIPPE ARTOIS.

Les Agents sont de braves gens

CE sont aussi, car il faut compléter le refrain d'avant guerre, des gens qui aujourd'hui ne manquent pas d'instruction.

Finis l'agent des revues de fin d'année, fini... comme ces revues elles-mêmes, la place spectaculaire restant entièrement entre les mains (si j'ose dire) des gens de l'écran.

Une statistique amusante nous fait connaître que huit agents de police sur dix parlent aujourd'hui deux langues couramment.

Trois sur sept ont leur baccalauréat. Il y a également des licenciés, des ingénieurs, des architectes, voire des professeurs de langues orientales.

Des agents sont d'anciens comédiens, peintres, camelots, journalistes, représentants de commerce, industriels et sportifs déclassés.

Les boxeurs ne se comptent plus parmi eux et les ex-champions cyclistes sont légion.

Mais nous n'avons pas encore de rentiers parmi nos agents. Ça viendra.

Une nouvelle affaire Alexandre



Georges Alexandre, banquier à Paris, a escroqué plus de 200 millions. Ayant mis sur pied, entre autres, la Banque des Fonctionnaires, ce financier véreux sut s'entourer de conseils d'administration étonnamment décoratifs. Des magistrats, des percepteurs, des fonctionnaires éminents figurent parmi les dupes.

Georges Alexandre a été arrêté. Le voici, dissimulant son visage aux photographes après un premier interrogatoire. L'affaire, qui en d'autres temps eût été assurée d'un énorme retentissement, s'est trouvée éclipsée, jusqu'à présent du moins, par le scandale Stavisky.

Mais il est vraisemblable que d'autres surprises attendent les enquêteurs. (F. P.)

SUICIDES

L'Allemagne, pays du colossal, détient le peu enviable record des suicides.

Une statistique récente nous apprend que, pendant l'année dernière, 16 036 personnes ont mis fin à leurs jours, ce qui représente une moyenne quotidienne de quarante-quatre suicides.

Parmi ces désespérés, on compte 12 239 hommes et 3 797 femmes.

En Allemagne, le nombre des suicides a donc été de 39 par cent mille habitants. En France, il est de 16, et en Angleterre il n'est que de 12.

L'IVROGNERIE

Le buveur invétéré PEUT ÊTRE GUÉRI EN 3 JOURS s'il y consent. On peut aussi le guérir à son insu. Une fois guéri, c'est pour la vie. Le moyen est doux, agréable et tout à fait inoffensif. Que ce soit un fort buveur ou non, qu'il le soit depuis peu ou depuis fort longtemps, cela n'a pas d'importance.

C'est un traitement qu'on fait chez soi, approuvé par le corps médical et dont l'efficacité est prouvée par des légions d'attestations. Brochures et renseignements sont envoyés gratis et franco. Écrivez confidentiellement à :

Nemésis WOODS, Ltd. 10, Archer Str. (100 G. A.) Londres W1.

AVEZ-VOUS LU SCANDALE

SON DERNIER NUMÉRO EST



Le Sadisme des Foules
DRAMATIQUE
C'est une nouvelle formule

Vous y trouverez :

LE BEAU CRIME
par Jean LASSERE

L'AFFAIRE CHAMBIGE
par Léon TREICH

L'INCESTE SOUS NOS CLIMATS
par Marcel BERGER

LE SCANDALE STAVISKY
par Maurice CORIEM

LA GRANDE TRAPPE
TOMBEAU DES VIVANTS ET DES MORTS

LE SADISME DES FOULES
par le Docteur VACHET

Les CHARLATANS de la LIBIDO
par Paul ALLARD

ELOGE DU CRIMINEL
par Geo LONDON

48 Pages de texte illustrées de documents photographiques inédits.

Prix : 3 Francs

EN VENTE PARTOUT

SCANDALE
227, Rue Saint-Denis — PARIS-2^e

La Police des Immigrés

(Suite de la page 9.)

Un foyer suspect,

Dans son quartier, il y a un petit café minable qui, dès l'arrivée des réfugiants, s'est mué en restaurant. On y voit toute la journée des femmes, des enfants, qui restent là au chaud, cependant que les hommes vont au travail, ou à la recherche du travail. La femme du professeur, sa mère, les petits, ont adopté cet abri. Je les y retrouve quand je cherche le professeur.

Je remarque, quand j'entre, que les conversations cessent. Des regards se tournent vers moi, sans aménité me sembler.

Le professeur me dit :
— Conseillez-moi. Ne jugez-vous pas que c'est une singulière maison ? Il y a un jeune homme, beau parleur, et qui tient une sorte de réunion publique permanente. Déjà, je lui ai conseillé la prudence, ou, du moins, la discrétion. « Nous sommes à l'étranger, lui ai-je dit. Nous devons ne pas l'oublier ». Mais il ne veut rien entendre. Autour de lui, par ses propos, il groupe des extrémistes. Or, en voici trois qui ont été expulsés...

— Ce sera bientôt son tour, dis-je.
— Je l'ai pensé aussi. Je ne le crois plus. Je me suis aperçu qu'il mentait. Il ne connaît pas les régions dont il prétend s'être échappé. Pour moi, c'est un faux réfugié. Et, surtout, un agent provocateur.
— Pour le compte de qui ?
— De la police d'Hitler, j'imagine. Tout un plan, sans doute, pour rendre les immigrants indésirables et laisser croire qu'ils sont tous des extrémistes.

Au-dessus de la tranchée.

Le professeur m'a présenté un ami qu'il a retrouvé. C'est un Munochois distingué, qui, à force de soin, parvient à passer pour élégant. Sa culture lui a permis de trouver un emploi au refuge même. Il y est employé comme planton.

Il a cette particularité d'avoir été un héros de la guerre. Un héros allemand, bien entendu. Il a été décoré de la croix de fer. Il garde aussi dans sa chair une large cicatrice de la blessure qui l'a mutilé.
— Je croyais, lui dis-je, que le Führer ne voulait pas chasser les anciens combattants.

— Il chasse tous les juifs. Mais moi, c'était pis. J'étais pacifiste.

Pacifiste... Il a de bonnes raisons de l'être. Et la meilleure est sans doute cette cicatrice.
— Souvenir de Verdun.
— Vous étiez à la cote 304 ?
— Non. Au Chemin des Dames.
— Moi, au bois d'Haudromont.
— Vous avez connu l'Artois ?
— Oui, j'étais devant Souchez, en 1914.
— Et moi, à Carency.

Et nous voilà partis à parler de la guerre, comme le font tous ceux qu'un hasard rassemble et qui ont été là-bas.

Ces émigrés chassés par la tempête qui souffle sur la Germanie nous savons, parbleu ! quelle frontière il y a — il y avait — entre eux et nous.

Je sais aussi comment nous parlions tout à l'heure, deux hommes, au-dessus de la tranchée qui ne séparait pas nos souvenirs.
M. C.

Le sucre dans l'essence

Au cours d'un récent procès à Rouen, un incident assez comique vint quelque peu éclairer la sombre histoire de l'incendie d'une auto... et de son infortunée propriétaire.

M^{lle} Christiane Pincette, témoin à charge dans cette lugubre affaire, était venue dire ce qu'elle savait des relations coupables de la victime, M^{me} Boutet, et de l'assassin présumé Falcou.

Le témoin déposa en ces termes :
— Un jour M^{me} Boutet a accusé devant moi Falcou d'avoir crevé les pneus de sa voiture. Le lendemain, elle m'a dit qu'il avait mis du sucre dans son essence.

A ces mots le président Bastide s'étonna :
— Du sucre dans l'essence ? Ce n'est pourtant d'aucun effet.

Le magistrat eut son succès. De tous côtés les rires fusèrent.

Alors le président se pencha vers un de ses assesseurs, lequel rapidement le mit au courant des effets désastreux du sucre dans l'essence d'une auto.

Le magistrat rosit quelque peu et avoua à mi-voix :

— On en apprend tous les jours. La presse rouennaise qui contient le fait assure que depuis dès que le moteur de son auto a des ratés, le président Bastide dit avec autorité à son chauffeur :

— Mon ami, regardez donc si l'on n'a pas sucré mon essence.

Abonnez-vous à **Police-Magazine**
VOUS AUREZ DROIT A UNE

SUPERBE PRIME
GRATUITE

Quelques-uns de la S. G. et de la P. P.

(Suite de la page 5.)

quelques paroles affectueuses, car l'infirmière lui faisait comprendre par signes que le blessé avait besoin de repos...

..

Deux ou trois fois, le divisionnaire vint revoir son collaborateur. Mais celui-ci finit par lui dire :

— Maintenant, patron, il va falloir qu'on me mette dans la salle commune. Mon état de santé ne justifie plus un traitement de faveur. Les copains qui vont venir me voir, le dimanche, s'étonneraient... D'un autre côté, dans une salle commune, on ne sait jamais qui il y a. Il ne faudra plus venir bavarder avec moi...

— Evidemment, tu as raison... Mais tout de même...

— Je risque ma peau, patron...

Le divisionnaire était ému :

— Tu es un chic type, Arthur. Je vais te proposer pour un nouvel avancement.

Mais Arthur eut un geste las. On le sentait à cent lieues des soucis d'avancement, d'argent ou de retraite. Il remercia néanmoins. Puis :

— Faut pas s'en faire. Tout finira bien par s'arranger. Plus tard, peut-être, après un tour à l'étranger...

Le chef demanda encore :

— Et pour l'argent que tu as là-bas, que faut-il faire ?

— Oh ! Pour l'instant, rien. Je vous écrirai, comme d'habitude. Je vous dirai...

— A ta disposition, mon vieux...

— Merci, patron.

Le divisionnaire s'en alla à regret. Il aurait bien voulu poser quelques questions de plus à son subordonné. Mais il sentait qu'il se heurterait à un mur. Qu'y avait-il derrière ce front ?... Quel secret ?... Il s'en alla donc.

Et il fut la dernière personne de la « Maison » qui vit Arthur...

..

Les événements reprirent leur cours normal. Tous les cinq ou six jours, un petit mot arrivait ; petit, mais gorgé de suc...

« Un vol se prépare pour telle nuit, organisez une souricière à tel endroit... L'assassin de la rentière de la rue Lepic doit être un dénommé Buot, dit « La Chicane ». Il a une cicatrice à la joue droite et fréquente dans les bistrotts des Halles... », etc.

Vers le mois de novembre, il y eut une brusque interruption. Puis une lettre parvint au quai des Orfèvres, timbrée de Nice.

« Je suis sur une piste d'Internationaux ».

On saura tout ! dit M^e Jean-Charles LEGRAND

(Suite de la page 7.)

voulu ménager un parlementaire. La vérité est d'un ordre bien différent.

M. d'Uhalt avait demandé que M. Bonnaure fût sévèrement et habilement surveillé. Il importait de connaître ses relations et de les surprendre, notamment dans le monde parlementaire.

En effet, les deux gardes du corps qui avaient accompagné le député lors de son voyage à Bayonne avaient surpris certaines conversations de M. Bonnaure avec ses conseillers. Il avait notamment déclaré avec force, tant dans le chemin de fer qu'à l'hôtel, qu'il était une victime et que d'autres qui avaient fait plus que des imprudences n'étaient pas inquiétés. Ces « autres » appartenaient au Parlement. Il se promettait, si le juge ne l'arrêtait pas, d'aller, selon son expression, « leur sonner les cloches ». A-t-il tenu sa promesse ? M. d'Uhalt a-t-il été exactement informé des démarches de M. Bonnaure depuis son inculpation ?

Lui seul le sait. Mais il est permis de douter qu'il ait appris quelque chose de ce côté-là.

Ajoutons que M. Camille Chautemps était, ainsi que le ministre de la Justice, au courant des motifs qui avaient dicté la décision du juge de Bayonne. Mais ils ne pouvaient évidemment les révéler aux chambres.

Distribution de bijoux.

Autre énigme, parmi tant d'autres : Que sont devenus les dix millions de bijoux que dissimulait Stavisky dans sa ceinture lorsqu'il alla en négocier une partie chez un joaillier à la veille de sa fuite ? Il obtint 80 000 francs, et sur une démarche de M. Pigaglio, 6 000 francs supplémentaires.

La Sûreté fait des recherches à ce sujet. Elle s'applique à la surveillance des derniers compagnons de Stavisky, du moins de ceux — ou celles — qui restent encore en liberté.

On sait en effet que Stavisky offrait des bijoux aux femmes de ses amis avec une grande prodigalité. Ce genre de cadeau laisse moins de traces que les chèques et est moins compromettant. On reconnaissait généralement les amis fervents de Stavisky à ce signe que leurs femmes portaient de magnifiques bijoux qui, souvent, étaient récents.

Actuellement, les recherches continuent dans le même sens.

Des rapports détaillés sont adressés à M. Thomé pour lui signaler si certaines

Resterai peut-être un mois sans donner nouvelles. Tout va bien.

— Ah ! Ah ! plaisante le chef. Cet animal-là s'offre une saison au pays du soleil. Il s'organise, le bougre ! Parions que cet été il s'offrira la Savoie ou les Pyrénées...

Mais il était content. Il se frottait les mains. Il ajouta :

— Il doit être sur quelque chose de sérieux. Gare aux prochains avis. Avec ses déplacements et villégiatures, cet animal-là empêche sur les plates-bandes de la Sûreté générale. Tant mieux, nous allons battre nos collègues sur leur propre terrain...

Car il y a toujours eu une espèce de rivalité entre la Sûreté générale, le quai des Orfèvres et la Police judiciaire. On s'aime bien. Mais on se fait concurrence. Il en résulte d'ailleurs une fort profitable émulation. C'est à qui chassera le mieux et mettra les plus belles pièces dans son carnel.

Un bon mois s'écoula. Enfin, il y eut un mot, mais un mot bizarre :

« Suis toujours en bonne voie. Ne tiens pas encore tous les fils. Espère que ce sera pour bientôt... »

« ARTHUR. »

Au-dessous, un post-scriptum :
« S'il m'arrivait malheur, remettez les sommes disponibles à mon compte, plus prime pour frais (je laisse cela à votre appréciation) à M^e Jacques A..., notaire, rue du L... Merci. »

Quinze jours s'écoulèrent de nouveau. Puis une longue lettre, datée et timbrée de Marseille. D'un seul coup, Arthur livrait dix grosses pièces, soit dans le « bijou », soit dans la « drogue », soit dans le « titre ». Mais il ajoutait, à la fin :

« Je crois que je suis grillé. Certains se doutent. Si vous ne recevez rien d'ici trois mois, c'est qu'on m'aura fait disparaître. »

Il y a de cela cinq ou six ans. Arthur n'a jamais plus donné signe de vie. Marseille. Ah ! Marseille !...

Il y a les vieux quartiers. Il y a les docks. Il y a la mer. On y fait si facilement « disparaître un homme »...

..

Le notaire a reçu les sommes inscrites au crédit du compte Arthur. Il en a délivré reçu en bonne et due forme...

Mais aux questions de ces « messieurs », il n'a répondu que par une formule polie et banale :

— Mon client m'a donné des instructions qui supposent le secret...
(A suivre.) P. V.

On saura tout ! dit M^e Jean-Charles LEGRAND

(Suite de la page 14.)

revendant aux inculpés dont l'appel restait indéfiniment en suspension. Le président Bidault-de-l'Isle, qui avait fait de cet individu à la fois son valet de chambre et son secrétaire, dut reconnaître que des centaines de dossiers complets avaient disparu ! Fait incroyable, c'était ce garçon de bureau qu'il chargeait de voir ces dossiers, de les lui résumer et de préparer les arrêtés !

Henry fut condamné à cinq ans de prison. Le président Bidault-de-l'Isle dut prendre sa retraite et mourut de chagrin.

Mais les habitudes n'ont pas changé pour autant et il serait possible de savoir comment les dossiers de Stavisky perdent leur contenu ou s'évanouissent. Malheureusement, la Justice, qui recherche assez volontiers chez les justiciables, opère chez elle avec beaucoup plus de discrétion.

La vie inconnue de Stavisky.

Parmi les pièces disparues, il n'y a pas seulement, comme on le prétend, des papiers administratifs.

Il y a aussi un certain rapport de police qu'on ne retrouvera vraisemblablement jamais. Ce dossier faisait allusion à certains aspects de l'activité de Stavisky, notamment en Espagne.

Il s'occupait d'y fonder une grande entreprise de crédit foncier destiné à remédier à la crise agraire.

Stavisky, il ne faut pas l'ignorer, appartenait à la police de contre-espionnage de pays alliés et amis, sinon à nos propres organisations. A ce titre, il allait souvent en Espagne, où il était accrédité. Un ancien ambassadeur de France le présenta à M. Prieto, ministre des Finances d'Espagne. De concert avec lui, Stavisky était occupé déjà à la création de ce Crédit Foncier Espagnol, où l'Espagne versait 300 millions et Stavisky la même somme. Mais lui, il devait la verser en bons du Crédit municipal de Bayonne.

La débâcle a empêché la suite des pourparlers.

Mais une autre affaire plus grave était soulevée dans le même rapport. Stavisky

était suspect de relations avec les chefs des rebelles marocains et il était soupçonné de se livrer à la contrebande d'armes en Espagne même.

Cette dernière accusation est probablement la cause initiale de la disparition des trois quarts du dossier.

Stavisky était, d'ailleurs, informé de tout ce qui pouvait se tramer contre lui et des suspensions dont il était l'objet.

Il avait fondé à son service une officine de police privée que dirigeait un ancien policier officiel, M. D...

Il avait fait de lui d'abord un courtier de ses bons et aussi un secrétaire chargé de l'engagement de bijoux qu'il lui remettait. Beaucoup de ces bijoux provenaient de grands voleurs internationaux, car à toutes ses incarnations Stavisky joignait encore celle de receleur de cambrioleurs. Peut-être les livrait-il au besoin.

Une légende de la Sûreté générale veut que Stavisky, quand il avait « fourgué » des bijoux volés, fit pincer les voleurs pour ne pas être contraint de leur rendre des comptes. Ceux-ci ne le soupçonnaient pas d'une telle duplicité et il encaissait le tout.

La première affaire de bijoux qu'il monta sous la firme « Alex » eut ainsi ses premiers

stocks qui provenaient d'un cambriolage opéré en Hollande au préjudice d'un ménage américain.

Il engageait les bijoux au Crédit Municipal d'Orléans, et ensuite de Bayonne. Après avoir touché une estimation complaisante, il les retirait sans remboursement et les engageait une seconde fois.

Le directeur de son agence de police privée, entendu par la Sûreté, a fait connaître qu'il avait abandonné ces fonctions en janvier 1933. Il semble cependant qu'il ait continué jusqu'aux derniers jours à tenir son emploi de policier privé qui, d'ailleurs, n'avait pas rompu toutes relations avec la police officielle.

A coup sûr, M. D... serait entendu avec fruit par M. d'Uhalt.

Celui-ci qui a, par son énergie, conservé une instruction qu'il veut conduire jusqu'au bout, est désireux de faire toute la lumière. Un inculpé, Tissier, est disposé à l'y aider.

Le courage et l'opiniâtreté de M^e J.-C. Legrand, que ses confrères appellent « le juge d'instruction de l'affaire Stavisky », nous promettent de nécessaires révélations.

Cette fois, le pays tout entier veut savoir.

SOIGNEZ CHEZ VOUS
SANS PERTE DE TEMPS, SANS FIGURES,
SANS INTERRUPTION DANS VOTRE TRAVAIL
MALADIES INTIMES DES DEUX SEXES
SYPHILIS, BLENNORRHOÏE, URTICAIRE, PROSTATE,
CYSTITES, PERTES, NÉURITIS, IMPUISSANCE
Traitement facile à appliquer soi-même à l'usage de tous. Efficace et sûr
SERUMS - VACCINS NOUVEAUX
Venir ou écrire: Doct. 71, r. de Provence, Paris-9^e
Angle Chaussée d'Antin

AVENIR dévoilé par la célèbre voyante M^{lle} MARYS 16, r. de Monceau, Paris-8^e.
Envoyer prén., date nais., 15 fr. mand. (10 à 19 h.)

LE RECORD DU RIRE
POUR ÊTRE ÉPATANT EN SOCIÉTÉ
Demandez le SENSATIONNEL ALBUM
ILLUSTRÉ (le plus important du monde), 120 grav. comiques Farces et Attrapes décapitantes, Chansons et Moralités, Prestidigitations, LITRES gais et stiles, Danse, Hypnotisme, Haute Magie, etc.
Envoi contre 2 fr. en timbres. — Société RECORDURRÉ, 1, M^{lle} Marie, PARIS-9^e
Demandez le nouvel album n° 18.

RÈGLES douloureuses, irrégulières, normalisées par le **FANDORINE**
CHATELAIN, 2, r. de Valenciennes, Paris. Le fl. 8.50, F. 9.

DÉTATOUAGE
PRODUITS - MÉTHODE du Prof. DIOU
44, rue Douy-Delecupé, Montreuil-sur-Paris
INFAILLIBLEMENT avec l'IRRADIANTE envoyée à l'essai, vous soumettez de près ou de loin quel'un à VOTRE VOLONTÉ. Demandez à M^{lle} GILLET, 169, r. de Tolbiac, PARIS, sa broch. grat. N° 4.

Incredible 40 MORCEAUX
ET UN APPAREIL PORTATIF

frs 475.
Payables **39.** par mois

8 JOURS A L'ESSAI
1^{er} versement
1 mois après
la livraison

L'appareil portatif à aiguilles « Réve-Idéal », d'une sonorité parfaite, dimensions : 40 x 31 x 16 cm., est d'une présentation irréprochable, couvert simili-cuir brun. Le moteur à vis sans fin est absolument silencieux. Il est garanti cinq ans. L'appareil seul, 276 fr., payables 23 fr. par mois. Nous fournissons également une série de 40 morceaux à aiguilles « Idéal » (20 chants, 20 orchestres), choisis parmi ceux qui nous sont le plus demandés, 200 fr., payables 16 fr. par mois (24 fr. 1^{er} versement). Nous recommandons notre combinaison de 1 appareil et 20 disques au prix de 475 fr., payables 39 fr. par mois (48 fr. 1^{er} versement)

BULLETIN DE COMMANDE P. O. 1.

Je prie la Maison Girard et Boitte, 112, rue Réaumur, à Paris, de m'envoyer un phonographe portatif « Réve-Idéal » à aiguilles, ainsi qu'une série de 20 disques « Idéal » (40 morceaux) (payer ce qui ne convient pas), au prix de fr., que je paierai frs. par mois, pendant 12 mois, à votre compte de chèques postaux Paris 979.

Fait à le 1933

Nom et prénoms.....
Profession ou qualité.....
Domicile.....
Département.....
Signature.....

Girard & Boitte
112, rue Réaumur, PARIS (2^e)

Nous fournissons tous les appareils et disques Idéal et Pathé.
DEMANDEZ notre catalogue général n° 66.

Pour Maigrir
Prenez les **PILULES GALTON** le meilleur amaigrissant
Réduction rapide des Hanches, du Ventre, du Double-Menton, etc. Absorbent sans danger
Le flacon avec notice, contre remb.: 20 fr. 85 - J. RATIE, ph., 45, r. de l'Échiquier PARIS, 10^e

A MES FRAIS
Je vous propose d'étudier ma méthode de traitement par l'ÉLECTRICITÉ qui vous permettra de vous guérir immédiatement SI VOUS SOUFFREZ DE
Neurasthénie, Débilité et Faiblesse nerveuse, Variocèle, Pertes séminales, Impuissance, Troubles des fonctions sexuelles, Athénie générale, Arthritisme, Artério-Sclérose, Goutte, Rhumatisme, Solaïque, Paralysie, Dyspepsie, Constipation, Gastrite, Entérite, Affection du Foie,
Si votre organisme est épuisé et affaibli, si vous êtes nerveux, irrité, déprimé, écrivez-moi une simple carte postale et je vous enverrai **GRATUITEMENT** une magnifique brochure avec illustrations et dessins valant 15 francs. Écrivez ce jour à mon adresse, INSTITUT MODERNE, 30, Avenue Alexandre-Bertrand
Docteur S. H. GRARD, BRUXELLES-FOREST,
Affranchissement pour l'Étranger : Lettres 1 fr. 50 — Cartes 0 fr. 90

“Offre unique”
NOTRE REVOLVER
“EXCELSIOR”
Fait rire les Enfants
et amuse les Parents

Même grandeur, même aspect et même détonation qu'un véritable browning.

A titre de lancement, prix exceptionnel **15 francs**

Pour bénéficier de cette offre, découpez ce bon et envoyez-le avec votre commande à **LA PROPAGANDE, PRIMES, 51, rue du Rocher, Paris (8^e)**

296

LE RELIEUR
“Police-Magazine”
GARDEZ AVEC SOIN VOS NUMÉROS EN UTILISANT NOTRE RELIEUR
Établi pour contenir 52 numéros et dans lequel les journaux sont fixés sans être ni collés ni perforés. Les fascicules ainsi reliés s'ouvrent complètement à plat.
Ils peuvent être ENLEVÉS ET REMIS A VOLONTÉ
En vente à nos bureaux. 9 fr.
Envoi franco : France... 11 fr.
Étranger... 14 fr.
Adresser commandes et mandats à l'Administration de **“POLICE-MAGAZINE”**, 30, Rue Saint-Lazare - PARIS (IX^e). AUCUN ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

VERITABLE MARQUE DE SECURITE

BLACK CAT

MARQUE DÉPOSÉE

ARTICLES D'HYGIENE EN CAOUTCHOUC
Seuls les véritables Préservatifs “BLACK CAT” en caoutchouc-soie sans soudure, VÉRIFIÉS, CONTRÔLÉS et GARANTIS indéchirables 1 an, sont réputés dans le monde entier depuis des années pour leur SOLIDITÉ et, seuls, ils vous assurent une SECURITÉ ABSOLUE !

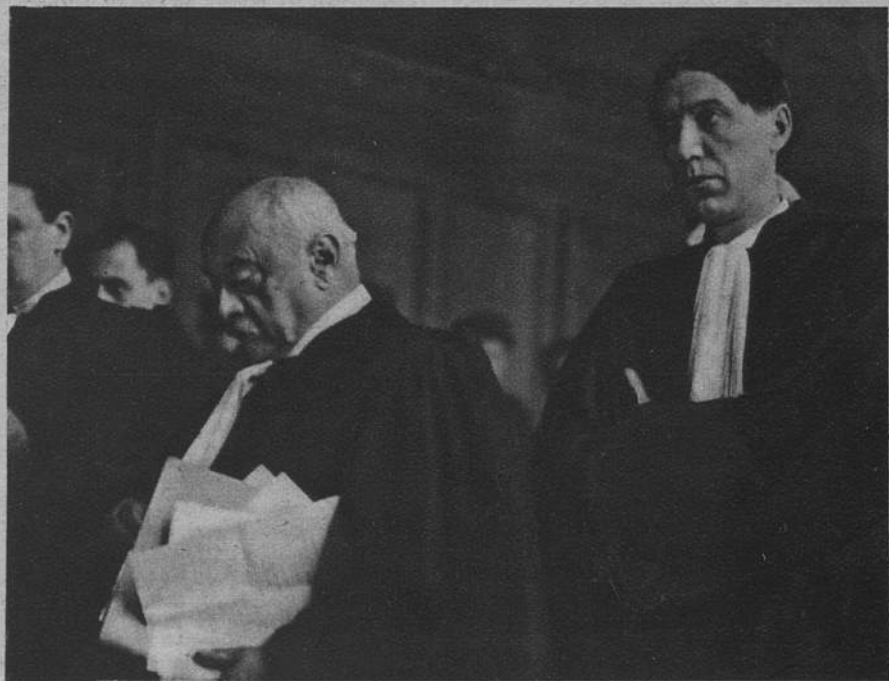
N° 100 «Ivoire» Soie blanche fine. La dz.	10.
N° 100 bis «Réservoir Ivoire»	11.
N° 101 «Velouté» Soie rose ext.-fine.	12.
N° 101 bis «Réservoir velouté»	13.
N° 102 «Naturel» Soie brune surline.	14.
N° 102 bis «Réservoir naturel»	15.
N° 103 «Cristallin» Soie blonde superl.	16.
N° 103 bis «Réservoir cristallin»	17.
N° 104 «Pélure» Soie peau ext.-superl.	18.
N° 104 bis «Réservoir pelure»	19.
N° 114 «Latex» Soie lactée invisible	22.
N° 105 «Renforcé» lavable extra	20.
N° 106 «Soie chair» lavable supérieur	25.
N° 106 bis «Supersolchair» lavable extra-supér.	40.
N° 107 «Epois» lavable d'usage	65.
N° 108 «Crocodile» Spécial américaine	30.
N° 109 «Baudruche» extra, 20, 25, 30, sup. 40, 50, 60.	
N° 110 «Bout américain» Modèle très court	6.
N° 111 «Collocéon» Mod. variés supér.	25.
N° 112 «Echantillons» Mod. variés extras	15.
N° 113 «Assortiment Black Cat» 23 mod. différents	50.
N° 120 «Le Vérifier» appareil nickelé, extensible, indispensable pour vérifier, sécher et rouler les préservatifs.	8.

RECOMMANDÉ : Le N° 114 «LATEX», nouveau préservatif donnant toute sécurité malgré son extrême finesse, et le N° 106 «SOIE CHAIR», lavable, d'une solidité incomparable. CATALOGUE illustré en couleurs (20 pages de photos) de tous articles intimes pour Dames et Messieurs avec tous renseignements et prix, joint gratuitement à tous nos envois. ENVOIS rapides, recommandés, en boîtes cachetées sans aucune marque extérieure qui puisse laisser soupçonner le contenu (DISCRETION ABSOLUE GARANTIE).

PORT : France et Colonies, 2 francs ; Étranger, 5 francs ; Contre remboursement (sauf étranger), port et frais, 3 frs. (Bien indiquer votre adresse très lisible et complète.)

PAIEMENTS : Nous déconseillons les envois en espèces et en timbres. Adresses mandats-poste, mandats-cartes, mandats-lettres, mandats-internationaux ou chèques à la

MAISON P. BELLARD, HYGIÈNE
55, rue N.-D.-de-Lorette, 55 - PARIS (9^e)
Maison de confiance, la plus ancienne, la plus connue. Magasins ouverts de 9 h. à 7 h. - Même maison, mêmes articles : 22, rue du Faubourg-Montmartre, PARIS-9^e (G^e Boulevard)



A la 13^e Chambre correctionnelle de Paris, M^e Lagasse (à gauche) demande et obtient pour son client, Comby, une remise dans une affaire connexe à celle de Stavisky. C'est la vingtième! Le motif invoqué: mort de deux inculpés (dont Stavisky), maladie de Comby. L'affaire, on en est désormais sûr, sera jugée. (H. M.)



La démission du Cabinet Chautemps a été précédée et accompagnée de manifestations et de bagarres assez violentes. Sur les grands boulevards, à Paris, des kiosques à journaux ont été brûlés et des bornes lumineuses brisées. Le gaz a pris feu; les pompiers ont dû intervenir. (I. P. S.)



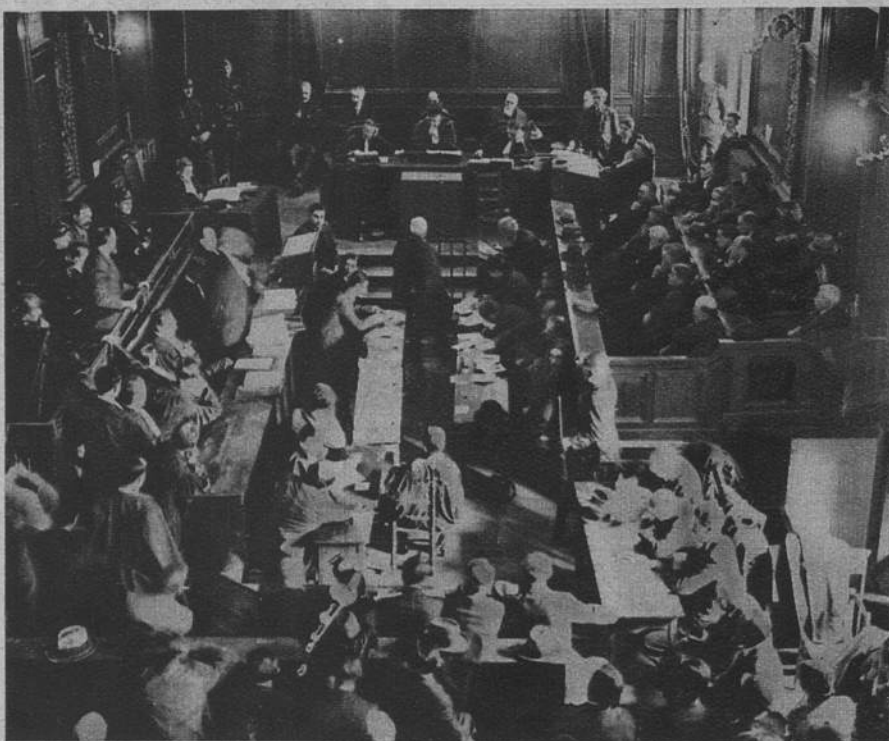
L'Américain Switz, considéré comme le chef des espions arrêtés récemment à Paris et qui opéraient pour le compte des Soviets, a été interrogé au Palais de Justice par le juge Benon. Le voici avec son avocat, dans l'antichambre du cabinet du juge. Gordon Switz se défend pied à pied. (Ful.)



Le publiciste Georges Anquetil, ancien directeur de La Rumeur, condamné pour chantage mais laissé en liberté depuis plusieurs années, a dû reprendre le chemin de la prison. (H. M.)



L'ex-avocat Bonnet, dont le juge d'instruction ne parvient pas à tirer un mot, a été conduit à Lyon pour diverses constatations. Le voici à la gare de Lyon-Perrache. La découverte, dans son auto, d'un poison très rare et foudroyant lui a porté un rude coup. Mais Bonnet sait se défendre... par le silence! (F. P.)



Le procès des bandits marseillais devant la Cour d'assises d'Aix s'est terminé. Les assassins du bureau de poste de Saint-Barnabé ont été condamnés: Maucuer et Joulia, à mort; Mancini et Fusco, aux travaux forcés à perpétuité. La femme Joulia fera cinq ans de prison. Les deux



condamnés à mort ont signé leur recours en grâce. Voici, à gauche, une vue générale de la salle d'audience. Puis Joulia, à gauche, et Maucuer répondant aux questions du président. (M. P. P. et F. P.)